



SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| Point 9 de l'ordre du jour : | |
| Débat général (<i>suite</i>) | |
| Déclaration de M. Jiménez (République dominicaine) ... | 507 |
| Déclaration de M. da Luz (Cap-Vert) | 510 |
| Déclaration de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie) | 514 |
| Déclaration de M. Conteh (Sierra Leone) | 518 |
| Déclaration de M. Thorn (Luxembourg) | 523 |
| Hommage à la mémoire de Shri Jayaprakash Narayan, de l'Inde | 526 |

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. JIMÉNEZ (République dominicaine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, après vous avoir félicité à l'occasion de votre élection à la présidence de cette assemblée, la confiance de ma délégation dans votre sagesse et dans l'expérience exceptionnelle que vous avez de toutes les questions concernant les Etats qui constituent l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également, au nom du Gouvernement de la République dominicaine vous présenter nos meilleurs vœux et transmettre nos sentiments de reconnaissance au Bureau que vous présidez, pour avoir pris spontanément l'initiative méritoire d'inclure à l'ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale le point 125, relatif aux mesures visant à aider mon pays et le Commonwealth de la Dominique, petit pays qui, comme le mien, a été impitoyablement frappé par la furie des ouragans qui sévissent en cette saison dans la mer des Antilles.

2. Nous devons admettre que c'est là également une contribution à la paix, pour laquelle luttent héroïquement les Nations Unies, contribution qui, dans des circonstances comme celles-ci, tient compte non seulement du fléau de la guerre mais également de la force destructrice de la nature. Ce drame, qui est source d'inquiétude pour les populations qu'il frappe, engendre inévitablement non seulement la faim et la destruction mais aussi toutes les conséquences du désarroi qui se produit lorsque les économies se disloquent et provoquent une tragédie humaine si pathétique que l'on pourrait dire qu'elle est semblable au déchaînement de la guerre, spectacle d'apocalypse que désire éliminer pour toujours de la terre l'instrument constitutionnel de l'Organisation des Nations Unies.

3. Notre pays a été frappé en moins de cinq jours par deux implacables ouragans qui ont pratiquement semé la

tragédie, l'horreur et le chaos parmi les habitants de cette terre, qui aspiraient à une nouvelle destinée de paix et de travail dans le cadre de la démocratie, alors que le Gouvernement dominicain avait déjà mis en marche les programmes d'action en vue du développement économique de la nation et mobilisé toutes les forces productives, sous leurs aspects multiples, scientifiquement nouveaux et révolutionnaires, en vue d'exploiter toutes les ressources dont dispose le pays.

4. Cette adversité a interrompu et compromis brutalement tout ce qui avait été réalisé au cours de l'année écoulée.

5. Un rapport élaboré par la CEPAL¹, distribué aux représentants des Etats membres de cette organisation, rend compte de l'ampleur des dommages causés dans notre pays par la furie de ces ouragans. Pour en donner un exemple à toutes les délégations ici présentes, je voudrais attirer l'attention sur les évaluations qui sont données dans ce document — qui est à la portée de tous — et qui illustrent de façon précise et indubitable la situation du peuple dominicain à la suite de ce désastre.

6. Comme la Dominique, nous devons faire face au défi inexorable qui consiste à réparer les immenses dommages que nous avons subis et qui ont retardé le processus de développement que nous avons entrepris avec ardeur; en même temps, nous devons poursuivre la tâche ardue de porter secours aux milliers de sinistrés et survivants qui se trouvent dans les refuges et qui réclament d'urgence un logement adéquat et permanent. La plupart d'entre eux doivent continuer à recevoir des traitements médicaux urgents pour survivre à la catastrophe qui a engendré la faim, la misère et d'autres souffrances indicibles.

7. En cette période tragique que traverse la République dominicaine, à la suite des ravages dévastateurs des ouragans qui sont passés sur le territoire dominicain en août et en septembre, causant tant de dommages aux habitants du pays et à la propriété privée, nous devons reconnaître que cette organisation mondiale et ses institutions spécialisées ainsi que le système régional, de même que de nombreux pays de la région américaine et d'autres régions du monde, se sont portés au secours de notre pays, ce qui nous permet de dire que nous ne traversons pas seuls la dure épreuve à laquelle a été soumis la nation dominicaine. Nous devons également mentionner, en particulier, le PNUD, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Programme alimentaire mondial et tant d'autres qui ont agi rapidement et efficacement dans les premiers moments de la catastrophe.

8. Cette expérience provoquée par les forces destructrices de la nature nous amène à nous rappeler que l'Organisation des Nations Unies a non seulement mobilisé les instruments dont elle dispose dans le cadre de ses normes constitutionnelles, mais a aussi étendu la sphère de sa

¹ Voir document E/CEPAL/G.1098/Rev.1.

compétence, en de nombreuses occasions, afin de mitiger les effets de situations critiques grâce à des programmes de nature humanitaire s'appliquant aux Etats où surviennent les crises.

9. Cependant, cette réalité a fait naître chez le gouvernement de mon pays une idée qui pourrait amener une certaine tranquillité et une certaine confiance dans les îles défavorisées, dont nous sommes, qui sont les plus exposées aux ouragans tropicaux. Ce danger dévastateur menace inévitablement la structure économique de ces pays, chaque année, à l'époque de ce danger météorologique chronique.

10. Ce destin de l'archipel des Antilles nous amène, à l'occasion de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation, à nous acquitter, auprès du Secrétaire général, d'une mission qui consiste à lui transmettre une proposition du Président de la République dominicaine, Don Antonio Guzmán, en vertu de laquelle l'Organisation mondiale, dans l'esprit de protection et d'assistance aux peuples — et en particulier à ceux des Etats qui la composent — qui la caractérise, devrait décider de créer, dans le cadre de son programme de paix, un fonds permanent spécifique qui lui permette de venir en aide aux îles de la zone antillaise dans ces occasions malheureuses et dramatiques qui, malheureusement, se reproduisent inévitablement chaque année.

11. L'esprit de collaboration internationale de la République dominicaine, qui s'enorgueillit d'avoir été l'un des Etats fondateurs de cette organisation et du système régional américain, s'est distinguée récemment par les efforts de paix que notre pays a déployés, de concert avec la République du Guatemala et les Etats-Unis d'Amérique, pour trouver une solution au conflit de la République du Nicaragua, qui était sur le point de s'étendre à d'autres pays. Cette mission médiatrice, qui a été réalisée dans l'égalité et le respect mutuel — éléments essentiels du droit de non-intervention que garantissent constitutionnellement cette organisation ainsi que le système juridique inter-américain —, a épuisé tous les efforts dans cette tâche ardue qui, jusqu'au bout, a été envenimée par les passions d'une politique qui avait eu de profondes racines personnelles.

12. Les négociations en vue de trouver une formule constitutionnelle susceptible de mettre fin à la guerre fratricide ont été entravées, et la paix, en fin de compte, a dû être imposée par les armes. Toutefois, la République dominicaine se sent satisfaite d'avoir servi de médiateur dans ce conflit, à la recherche d'une solution moins douloureuse pour le peuple frère du Nicaragua.

13. Nous devons reconnaître, en outre, que la mise en place de la junte du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua a sauvé la démocratie dans le territoire de ce pays et nous sommes certains qu'elle l'y maintiendra à jamais. Le cas du Nicaragua est celui de la liberté, pour laquelle luttent les pays qui abjurent l'esclavage en tant que système anachronique rejeté par notre civilisation.

14. C'est dans ce même esprit de coopération internationale que le Gouvernement dominicain appuie le plan mondial d'énergie proposé par le Mexique [voir 11^e séance, par. 66 à 68] pour toutes les nations productrices ou non de pétrole, sans discrimination, dont les objectifs sont de favoriser une transition progressive, ordonnée et juste du processus historique actuel vers un autre processus ayant des effets plus réalistes sur le progrès humain.

15. C'est ainsi que le Gouvernement dominicain s'acquiesce du devoir qu'il s'est imposé d'offrir sa collaboration internationale effective, convaincu que, bien que cette compétence soit inhérente à l'Organisation des Etats américains [OEA], il existe une corrélation constitutionnelle entre les deux organisations, dont la justification est le maintien de la paix et la prévention de la guerre pour résoudre les différends et les conflits entre Etats.

16. L'Organisation mondiale, dont la création, à la suite de la seconde guerre mondiale, est l'un des événements historiques les plus grands de ce siècle, n'a pu échapper à la critique, très souvent malveillante, selon laquelle elle est incapable, malgré les mécanismes dont elle dispose, d'éviter les conflits armés qui se sont produits et qui se produisent encore dans plusieurs régions du monde. Mais lorsqu'on formule un tel jugement, on oublie combien il est difficile de maintenir la paix dans un monde qui n'a pas encore pu se libérer des stigmates matériels et moraux dont l'être humain et ses origines profondes ont été marqués par les deux guerres mondiales.

17. Les pays reflètent les imperfections de l'homme. C'est là que réside le mal qui durera jusqu'au jugement dernier, mais qui semble cependant évitable si, au lieu d'accumuler des armes nucléaires, dirigées, à têtes multiples, l'homme, au cours des siècles à venir, pouvait se racheter des répercussions négatives de son origine. Au contraire, soyons persuadés que notre organisation, avec un réalisme indiscutable, fait absolument tout ce qu'elle peut pour atteindre ces objectifs fondamentaux.

18. Les événements peu satisfaisants qui se sont déroulés depuis que la Charte a été ratifiée, il y a 34 ans, sont des événements isolés qui découlent directement de l'imperfection des hommes et des nations. Il faut toutefois reconnaître que ce sont les Etats constituant l'Organisation qui sont responsables dans une large mesure de ces anomalies accidentelles, car ils sont à l'origine des différends, des malentendus, de l'absence de collaboration internationale et, surtout de la méfiance qui règne dans la plus grande partie du monde.

19. Si cet état de choses est acceptable, on doit pouvoir accepter également le fait qu'il est important de dresser l'inventaire des imperfections du processus historique de l'Organisation mondiale. Cet inventaire montrera que l'une des raisons d'être de l'Organisation est de prévenir la guerre et de préserver la paix. Et cela a été de toute évidence possible, malgré les tensions internationales, la guerre froide et la géopolitique qui ont causé une certaine érosion du "lubrifiant" de la coexistence pacifique, au bénéfice de tous les peuples qui luttent résolument pour le règne de la paix et bien que, à certains moments, la détente ait laissé un répit au désarroi engendré par la course aux armements.

20. L'année dernière, nous avons noté certains progrès qui ont procuré une amélioration dans des situations en attente et qui traînent depuis plusieurs années. On peut citer en exemple nombre de cas de ce genre où les conflits armés isolés n'ont pas dégénéré en guerre d'agression et n'ont pas donné lieu à un acharnement comparable à celui des première et seconde guerres mondiales.

21. Je crois que nous pourrions dire sans risque de nous tromper, et avec un sentiment de justice : La paix qu'aurait connue le monde aurait été plus précaire sans cette organisation qui, cela dit, a des défauts — et certains d'entre eux congénitaux —, tel le droit de veto, qui a été décisif pour la création de l'Organisation, au point que l'on disait à San

Francisco que s'il n'y avait pas eu de droit de veto il n'y aurait pas eu de Charte.

22. Nous devons nous féliciter qu'au cours de ces dernières années, aucun conflit n'ait débouché sur une véritable situation de guerre, grâce à l'évolution prudente de la diplomatie qui a permis de geler les situations critiques. A titre d'exemple, nous citerons deux cas récents : la situation au Moyen-Orient et celle en Amérique centrale.

23. Nous voulons également mentionner l'esprit de Camp David et la patience extrême et opérante que revêt la diplomatie du Royaume-Uni en vue du règlement des situations anormales qui existent en Afrique et sont en voie de parvenir à des solutions favorables à un équilibre politique dans la pointe de l'Afrique.

24. D'autre part, tout en constatant les progrès réalisés dans le processus de la mise en application du Traité de paix entre l'Égypte et Israël, signé le 26 mars 1979, nous ne pouvons manquer de tourner nos regards vers les Palestiniens et leurs aspirations et de respecter la solidarité des pays arabes qui ont également apporté une grande contribution à l'histoire de la civilisation. Cependant, les efforts doivent se poursuivre pour trouver des formules correctes et honorables en vue du rétablissement de la paix à l'intérieur de frontières sûres et permanentes dans cette zone de conflit.

25. Un fait essentiel, qui s'inscrira dans les annales de l'histoire américaine, est celui qui s'est produit dans la ville de l'isthme lorsque, conformément à ce qui a été convenu entre les États-Unis d'Amérique et le Panama, pour donner effet au statut de ce canal interocéanique qui sépare les deux Amériques, une des parties fondamentales des stipulations devant mener au contrôle total du Panama sur cette voie maritime, conformément à la souveraineté du Panama, a été réalisée.

26. Cette solution est en réalité un exemple de ce qui peut être fait grâce à la justice et à la bonne volonté entre États, lorsque des hommes clairvoyants et unis par des idéaux élevés se mettent d'accord sur des décisions leur permettant de relever le défi de l'histoire.

27. Au milieu des marées tumultueuses de la politique internationale, nous devons également admettre que notre organisation a avancé dans divers domaines où les tensions internationales et la guerre froide tenaient dans l'expectative le monde troublé d'aujourd'hui. Je veux parler des progrès notables réalisés dans le domaine des droits de l'homme.

28. La maturité de la Commission des droits de l'homme, en tant qu'instrument de l'Organisation des Nations Unies, ne peut être méconnue. Cette constatation serait incomplète si je ne mentionnais tout particulièrement un fait fondamental qui a trait aux droits de l'homme dans la région américaine et qui est lié à des explosions de violence dans certaines zones où tout un peuple épris de liberté a reçu un bain de sang avant de reconquérir sa liberté. Cela a été le cas, il faut le dire, pour le Nicaragua et pour d'autres pays où il n'a pas encore été possible d'éliminer ce mal qui, parfois, semble diminuer mais qui, d'autres fois, semble au contraire engendrer une nouvelle crise.

29. A ce propos, nous devons reconnaître que la création de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont le siège se trouve dans la capitale non militariste du Costa Rica, complète le processus de développement des droits de l'homme, qui avait déjà commencé à la Commission

correspondante, au sein de l'OEA. Cette commission non seulement a apporté aux droits de l'homme une institution comme la Cour interaméricaine des droits de l'homme, mais elle a également permis une transformation accélérée de la pensée politique américaine qui a besoin d'une transfusion de sang nouveau et vigoureux pour être en mesure de s'adapter aux exigences impérieuses de notre temps dans cette région du monde.

30. Nous sommes convaincus que de nombreux États Membres reconnaissent cette nécessité inexorable s'ils ne veulent pas que cet organisme régional dépérisse, rongé par un semi-étatisme et par la décadence.

31. La Cour du système régional est une innovation, un essai admirable, dont on tirera des expériences salutaires qui permettront peut-être un jour de créer un organe de justice semblable, mais de plus grande envergure, à l'Organisation mondiale.

32. A cet égard, la République dominicaine tient à affirmer que les progrès réalisés en la matière sont importants, car ils sont la prolongation des programmes intégrés du Gouvernement dominicain pour le développement du pays, lesquels exigent, aujourd'hui plus que jamais, une situation internationale propice aux efforts que le chef d'État de la République dominicaine se propose de déployer avec vigueur et énergie dans toutes les sphères d'activité du pays.

33. D'autre part, la République dominicaine souhaite réaffirmer son appui aux principes fondamentaux des relations économiques internationales tels qu'ils sont exprimés dans la Charte des droits et devoirs économiques des États [résolution 3281 (XXIX)]. C'est pourquoi, tout comme les pays d'Amérique latine, et notamment les pays producteurs de matières premières et de produits de base, nous exhortons les pays en développement à mener leurs relations économiques de sorte qu'elles tiennent compte des intérêts des autres pays afin d'éviter, entre autres, de porter préjudice aux intérêts des pays en développement.

34. Il existe une initiative qui, si elle s'accompagnait d'un dialogue dans l'égalité et le respect mutuel et s'adaptait à la nature délicate de la situation, pourrait, pour le moins, atténuer le risque d'insécurité internationale que posent les foyers de crise, et cette initiative c'est la création d'un nouvel ordre économique international qui assurerait à notre ère de civilisation ce qu'elle réclame avec insistance.

35. Il y a également une méthode établie, une méthode très efficace propre à nous permettre de régler le problème de la sécurité, que l'on trouve dans la Charte des Nations Unies et son application a produit des résultats positifs; il s'agit du principe de l'autodétermination des peuples. C'est précisément là l'essentiel du point intitulé "Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux" [point 18].

36. Avec les années, les faits démontrent la justesse de la politique qui a permis de répondre aux aspirations de pays qui sont arrivés au terme d'un processus évolutif et ont, partant, justifié leur aspiration à la liberté et à l'indépendance. La République dominicaine, comme tous les pays libres d'Amérique, a dû pétrir ce levain dont sont nées les nations qui constituent aujourd'hui l'Amérique latine. Dans ces circonstances, le peuple dominicain a vécu dans sa propre chair cette expérience, quelles qu'aient été les vicissitudes auxquelles l'ont soumis le destin. Tous les fils de notre terre, absolument tous, sont aussi les fils de la liberté.

37. Aussi accidentée que soit la vie des peuples libres, c'est néanmoins cette voie qu'il faut suivre pour la paix et la concorde entre tous les hommes et entre les nations. Et c'est conscients de ce fait qu'avec José Martí, ce martyr de l'indépendance cubaine, nous devons reconnaître la vérité suivante : "Notre vin est amer, mais c'est notre vin".

38. C'est pourquoi nous accueillons à bras ouverts, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies, cette petite île des Antilles qu'est Sainte-Lucie. En dépit de l'exiguïté de son territoire, grâce à l'esprit prodigieux qu'elle possède, elle peut assumer les engagements que lui impose la tâche visant à empêcher la guerre et à maintenir la paix sur terre, principes auxquels nous sommes tous tenus d'adhérer.

39. Cette idée de la paix devrait être inculquée, chaque jour, aux hommes et aux nations, comme un enseignement mystique, afin qu'avec le temps elle cesse d'être une utopie et que l'homme puisse dire qu'il a vaincu l'impossible. C'est pourquoi la République dominicaine partage l'initiative très novatrice du Costa Rica visant à créer, au sein du système des Nations Unies, une université pour la paix².

40. Pour terminer, je me permettrai, en cette occasion solennelle, d'invoquer le mandat de la Charte, imposé à tous les Etats Membres de l'Organisation — qui est sans doute la solution clef pour éviter le fléau de la guerre et qui est peut-être la synthèse de tous les objectifs qui justifient l'existence de l'Organisation des Nations Unies — et qui nous invite "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage".

41. M. DA LUZ (Cap-Vert)³ : Il y a à peine quatre ans, nous nous présentions pour la première fois devant cette assemblée, après une longue lutte de libération nationale qui a permis au peuple cap-verdien de jouir du droit inaliénable de forger son propre destin, de penser par lui-même et d'amorcer dans la liberté et la paix la construction d'une société en accord avec les aspirations profondes à la justice et au progrès qui animent tous les peuples représentés dans cette enceinte et qui constituent le fondement même de l'Organisation des Nations Unies.

42. Imbue des idéaux consacrés dans la Charte, lors de son accession à la souveraineté, la République du Cap-Vert, rejoignant sur la base des principes salutaires qui guident aujourd'hui la vie de la communauté internationale le cercle sans cesse élargi des pays souverains, consciente de ses responsabilités en tant qu'Etat Membre et appréciant à sa juste mesure le rôle qui lui revient dans le concert des nations, a toujours apporté son appui à l'ONU et manifesté sa pleine confiance en elle. Cette organisation, aujourd'hui sensible aux aspirations légitimes des pays du tiers monde, est ouverte aux vents exigeants de l'histoire contemporaine et moins sujette aux attermolements égoïstes, parce que plus réaliste et plus démocratiquement assumée. Le rôle chaque fois plus important joué par ces pays au sein de notre organisation nous renforce dans nos convictions et nous reconforte dans nos espérances, car cela représente un pas significatif vers l'établissement d'un ordre plus démocratique dans les relations internationales.

43. L'occasion qui nous est donnée de souhaiter la bienvenue à la République de Sainte-Lucie, qui vient désormais consolider notre organisation, nous confirme dans cette opinion.

44. Durant ces quatre années qui ont suivi notre entrée dans cette enceinte en tant que pays indépendant, nous avons eu l'occasion d'éprouver la maturité politique de cette assemblée et de mesurer les possibilités importantes d'action de notre organisation. L'efficacité de celle-ci, sans cesse mise à l'épreuve du fait de la volonté politique mouvante des Etats Membres, doit être d'autant plus recherchée qu'elle est exigée par la conscience renforcée de la communauté internationale de ses droits et devoirs. En outre, de cette efficacité dépend en grande partie la réalisation des nécessités majeures des peuples démunis, des revendications des nations spoliées et des Etats sans recours, face aux menaces multiples et dangereuses qui pèsent sur les fondements fragiles de leur développement national.

45. En fait, la situation internationale, depuis la trente-troisième session de l'Assemblée générale, a continué à évoluer dans un sens qu'il nous est difficile de qualifier de positif, si l'on se réfère aux faits suivants : l'aggravation de la crise économique mondiale, marquée par une inflation qui remet en cause les efforts pour le progrès de la communauté internationale et plus particulièrement des pays en développement; la crise énergétique, dont les répercussions graves ont des incidences désastreuses sur nos économies; la persistance de points chauds dont la perpétuation met en péril la paix internationale; l'éclatement de conflits dont les caractéristiques nouvelles menacent les équilibres géopolitiques affirmés; enfin, les tentatives, jusqu'ici infructueuses, de concilier les vues des pays industrialisés et celles des pays en développement dans les grandes négociations qui doivent mener à l'avènement d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équitable.

46. Il vous revient, Monsieur le Président, face à cet écheveau préoccupant et dont il convient de cerner de façon objective toutes les données, de comprendre les facteurs complexes qui se trouvent à la base des intérêts des Etats à notre époque et de mener nos débats vers des résultats susceptibles de compenser les efforts de tous, dans la recherche de solutions viables et justes et qui satisfassent l'attente de nos peuples. En cela, vous bénéficiez de notre entière confiance. Diplomate de renom, rompu aux arcanes de la politique internationale, militant infatigable des causes justes, profondément concerné par tous les combats menés au nom des idéaux de l'ONU, vous méritez notre considération et notre respect. A l'époque où le PAIGC⁴ avait besoin de l'appui de ses amis dans cette enceinte pour sa lutte pour la libération, notre parti a toujours trouvé en vous plus qu'un soutien, un frère de combat, profondément engagé dans notre mouvement de libération et s'identifiant parfaitement avec nos objectifs de justice et de progrès.

47. Nous voudrions ici vous exprimer toute notre appréciation et les sentiments de profonde solidarité et d'amitié qui nous lient à votre pays, la République-Unie de Tanzanie, qui a su, au bénéfice de son peuple, ériger une nation où la dignité et le courage n'ont d'égal que la persévérance opiniâtre sur la voie tracée, sous la direction sage et éclairée de son chef d'Etat respecté, M. Julius Nyerere. La République-Unie de Tanzanie est un pays frère pour lequel le peuple cap-verdien nourrit une profonde admiration et s'enorgueillit des liens qui nous ont unis dès avant notre indépendance.

48. Nous voudrions également rendre hommage au Président sortant, M. Indalecio Liévano, qui, grâce à son expé-

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 11^e séance, par. 119.

³ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

⁴ Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde.

rience politique et à sa compétence, a pu mener à bien la dernière session de l'Assemblée, difficile à bien des égards.

49. Nous souhaitons également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui continue, de façon sereine, responsable et intelligente à présider aux destinées de notre organisation. En cette période troublée et riche en événements, sa sagesse et sa hauteur de vue dans la compréhension de la problématique internationale contribueront une fois de plus à l'enrichissement de nos débats et à la mise en œuvre de solutions justes aux problèmes difficiles qui nous occupent. Nous voudrions aussi lui exprimer notre soutien pour ses efforts méritoires en vue de la concrétisation des décisions de notre assemblée et du respect des principes contenus dans la Charte des Nations Unies, ainsi que notre constante disponibilité pour l'aider dans la conduite de ses lourdes tâches.

50. L'an dernier, notre premier ministre, M. Pedro Verona Rodrigues Pires, soulignait ici même l'importance de notre situation géographique "au carrefour des peuples et des continents"⁵, ce qui concède au Cap-Vert sa grande vocation pour le rapprochement des peuples.

51. Il ne nous semble pas vain de réaffirmer ici notre ferme volonté de contribuer à la défense de la paix et du bon voisinage entre les nations. Cela implique, selon notre point de vue, le respect intransigeant des principes fondamentaux du non-alignement, et notamment de ceux concernant la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la souveraineté et l'intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends et la création de conditions pour une coopération fructueuse et juste entre les Etats.

52. Mais nous avons conscience que ces principes et ces règles essentielles de coexistence pacifique entre les nations, à notre époque, ne sauraient atteindre leur pleine signification que dans une réciprocité qui serait application à tous et lorsqu'ils bénéficieront aux peuples dominés.

53. En abordant la situation en Afrique, nous voudrions évoquer un homme, un grand combattant de la liberté et éminent chef d'Etat, Agostinho Neto, à qui cette assemblée a rendu un juste hommage à l'ouverture de cette session. Militant convaincu et combattant infatigable de la cause des peuples, Agostinho Neto a dédié toute sa vie à la nation angolaise et participa avec abnégation et courage à l'aventure moderne de l'Afrique à la recherche d'elle-même, dont il fut un des meilleurs fils. Sa disparition constitue une perte inestimable pour l'Afrique, pour le tiers monde et toute l'humanité éprise de paix et de justice, dont il fut indiscutablement un des plus grands leaders et un des plus courageux défenseurs.

54. Dans la partie australe de notre continent, nous constatons avec regret et une préoccupation croissante l'arsenal de manœuvres mis en place depuis notre dernière session par les régimes racistes et minoritaires en vue de déposséder les peuples du Zimbabwe et de Namibie de leur droit inaliénable à une indépendance véritable, à une vie de paix, de justice et de progrès. Ces manœuvres en tous genres ont pour but essentiel la perpétuation d'un système de domination et d'exploitation honni par les peuples de la région et le maintien de systèmes d'alliances favorables à celui-ci.

55. La solution du "règlement interne", qui consiste à placer au pouvoir, soit par un "gouvernement" soit par une "assemblée constituante", des éléments non représentatifs et compromis totalement avec les intérêts de la minorité dominante raciste, s'est révélée inacceptable.

56. La récente Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui s'est tenue à Monrovia, du 6 au 20 juillet 1979, a apporté un cinglant désaveu à ces tentatives de mystification des peuples du Zimbabwe et de Namibie, en formulant des recommandations précises relatives à l'éventuelle reconnaissance d'un quelconque régime fantoche.

57. Il est souhaitable que les pourparlers de Londres puissent aboutir à des résultats qui permettent au peuple du Zimbabwe de se frayer un chemin vers une indépendance véritable, exempt des schémas racistes et des stratagèmes néo-coloniaux. Nous réitérons notre confiance au peuple du Zimbabwe qui, sous la conduite de son mouvement de libération, le Front patriotique, saura empêcher que se renouvellent les manœuvres visant à l'étouffement de ses aspirations fondamentales.

58. En Namibie, la South West Africa People's Organization [SWAPO] demeure le seul représentant du peuple namibien et continue de mériter tout le soutien des pays africains et de l'ONU. Mais il nous semble essentiel de dire une fois de plus que le seul moyen de parvenir à une solution juste qui corresponde aux aspirations réelles des peuples de la région réside dans la consolidation des acquis de la lutte de libération nationale et dans le renforcement du mouvement de libération.

59. L'Organisation des Nations Unies, dont les résolutions pertinentes sont chaque année bafouées par les régimes racistes et qui risquent une caducité précoce si cette assemblée laisse s'implanter les tentatives de solutions néo-coloniales actuelles, se doit de contribuer efficacement à la mise en déroute de tout pouvoir illégal et illégitime, qui ne saurait jamais réaliser les aspirations profondes des peuples de la région.

60. Une vigilance accrue sur l'évolution de la situation dans ces deux territoires s'impose donc de la part de la communauté internationale, car la nature véritable des régimes racistes se révèle également à travers les agressions barbares et meurtrières dirigées contre les pays de la ligne de front, et notamment contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie.

61. L'objectif de ces agressions, perpétrées dans un défi total aux lois internationales, est la déstabilisation de ces pays et la création d'une situation qui les contraignent au retrait de l'appui accordé aux mouvements de libération.

62. En Afrique du Sud, qui demeure l'arrière-garde et le soutien actif des régimes racistes au Zimbabwe et en Namibie, persiste une situation intolérable, maintes fois condamnée par notre assemblée générale, où la violation systématique des droits les plus élémentaires de l'homme est devenue système de gouvernement. Ce bastion de l'*apartheid*, où se poursuit la politique de bantoustanisation maintes fois condamnée par cette assemblée, multiplie également les actes de terrorisme contre les pays indépendants de l'Afrique australe.

63. Nous sommes profondément convaincus que, dans la situation actuelle, seule une action internationale concertée de solidarité inconditionnelle avec les mouvements de libération des peuples d'Afrique australe permettra de mettre un terme à une situation qui pèse sur la conscience de

⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 23^e séance, par. 222.

l'humanité et qui risque de déclencher une explosion de violence dont les conséquences seraient imprévisibles.

64. La situation prévalant actuellement au Sahara occidental est une source de vive préoccupation pour tous les Africains et tous les peuples épris de paix et de justice. En effet, face à une intransigeance qui tend à perpétuer une agression et à consacrer la violation systématique des droits élémentaires du peuple sahraoui, celui-ci, sous la conduite du Front POLISARIO⁶, lutte farouchement pour le triomphe d'objectifs et d'idéaux que la communauté internationale a élevés au rang de principes et consacrés dans les lois internationales.

65. Au cours de la Conférence, à Monrovia, en juillet, notre organisation a su, dans la responsabilité et avec un sens profond des réalités, dégager la voie cohérente avec ses principes et objectifs, pour un règlement juste de la question, en réaffirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

66. Il est regrettable et préoccupant que le Gouvernement marocain, faisant fi des efforts et des décisions de l'OUA, ait contribué avec une attitude obstinée à la dégradation d'un dangereux climat de tension, porteur des menaces les plus graves pour la paix et la stabilité dans la région.

67. Nous souhaitons sincèrement qu'un ressaisissement salutaire permette à toutes les parties concernées de coopérer à la mise en œuvre des recommandations du Comité *ad hoc* des chefs d'Etat sur le Sahara occidentale, de l'OUA, afin d'apporter une solution juste au problème du Sahara occidental dont le peuple héroïque, sous la conduite du Front POLISARIO, n'a que trop souffert. On écarterait ainsi l'éventualité d'une généralisation d'un conflit qui assumerait inévitablement des proportions plus menaçantes, lesquelles causeraient de graves préjudices moraux, matériels et humains à tous les pays qui se trouvent confrontés dans la région.

68. De la même manière, nous ne saurions accepter la situation faite au peuple du Timor Oriental qui, sous la conduite du FRETILIN⁷, continue de lutter pour la réalisation totale de ses aspirations à la liberté et à l'indépendance.

69. Au Moyen-Orient prévaut une situation d'agression et de profonde injustice envers un peuple qui s'est vu expulsé de ses terres, poursuivi et spolié, et envers la nation arabe entière, insultée dans ses lieux sacrés et amputée dans son intégrité territoriale.

70. Cette situation continue à défier le sentiment général de la communauté internationale, clairement exprimé à plusieurs reprises de façon non équivoque dans cette assemblée et à travers d'autres institutions de notre organisation.

71. Nous demeurons convaincus que la paix dans cette région doit être globale, et qu'elle doit garantir l'indépendance et la sécurité de tous les pays de la région dans des frontières sûres et reconnues internationalement.

72. Aussi cette assemblée devrait exiger à nouveau le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés et le recouvrement par le peuple palestinien de tous ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à un Etat indépendant palestinien. Elle devrait également envisager des mesures efficaces susceptibles d'amener Israël

à respecter les décisions de l'Assemblée générale et à renoncer à une politique d'agression, d'expansion et de spoliation.

73. Nous voudrions exprimer une fois de plus notre soutien indéfectible à l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], seul représentant légitime du peuple héroïque de Palestine, et renouveler notre conviction qu'une solution définitive du problème du Moyen-Orient ne saurait se réaliser sans la participation active de l'OLP, sur un même pied d'égalité que toutes les autres parties directement impliquées dans le conflit.

74. L'Assemblée générale doit tout faire pour sauvegarder l'intégrité territoriale du Liban et restaurer la paix et la stabilité dans ce pays Membre, car il est à craindre que la situation ne s'aggrave et ne prenne des dimensions incalculables.

M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.

75. A Chypre, il est temps que les pourparlers entre les communautés débouchent le plus rapidement possible, sans interventions extérieures, sur des actions concrètes, matérialisant les aspirations profondes des Chypriotes à la paix et à la justice, ainsi qu'à l'unité et à l'intégrité de leur pays, en accord avec les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

76. Si la nécessité de mettre fin à la course aux armements et de poursuivre résolument sur la voie tracée par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale conduisant à un désarmement réel est ressentie par toute la communauté internationale, il faut bien reconnaître que celle-ci n'a pas su jusqu'à présent user de toute la capacité de moyens dont elle dispose pour maîtriser le dangereux et coûteux processus qui est en cours, renforcer la sécurité de tous les Etats et donner à la détente une portée universelle et des fondements plus stables, parce qu'élargis aux dimensions des cinq continents.

77. Dans ce contexte, la récente signature, par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, constitue un motif de satisfaction qui devrait encourager à en étendre la portée.

78. La persistance d'un système où la paix n'est que la résultante de la peur permanente de destruction réciproque ne saurait permettre la création d'une atmosphère favorable à la création des conditions indispensables à l'avènement des objectifs de désarmement général et complet.

79. Dans le processus important pris en charge par la communauté internationale en vue d'un renversement de la course aux armements, de la limitation des armes de destruction massive, de l'élimination des armes nucléaires et du désarmement général et complet, les Nations Unies ont un rôle central à jouer et une importance accrue dans la réalisation de ces objectifs majeurs.

80. Nous espérons qu'aussi bien la Commission du désarmement que le Comité du désarmement parviendront à s'acquitter des missions qui leur ont été assignées et sauront créer les conditions nécessaires à l'instauration de négociations fructueuses et aux résultats tangibles, notamment en ce qui concerne les négociations relatives aux armes nucléaires.

81. De même la République du Cap-Vert accorde une grande importance aux relations entre désarmement et dé-

⁶ Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

⁷ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

veloppement et souhaite que les organismes appropriés de notre organisation soient en mesure de proposer les voies concrètes en vue de consacrer une part importante des ressources dégagées dans le cadre de la course aux armements à la satisfaction des besoins sociaux et économiques fondamentaux des pays en développement et, notamment, les plus démunis d'entre eux.

82. L'établissement d'une politique durable de sécurité internationale permettant à nos peuples de se dédier aux tâches cruciales de développement et de jouir du bien-être est le vœu unanime de la communauté internationale, vœu qui doit pouvoir se traduire, au-delà des résolutions, des conventions et des déclarations, par des faits tangibles dans les relations internationales et des actions concrètes dans le cadre du désarmement.

83. Notre pays est aujourd'hui attelé à des tâches multiples : lutte pour la reconstruction nationale; lutte contre la sécheresse; lutte contre les séquelles maléfiques et persistantes du colonialisme; lutte pour le perfectionnement ou la valorisation de notre meilleure richesse : l'homme cap-verdien.

84. Dans la conjoncture actuelle, l'austérité continue à être la ligne maîtresse d'orientation de l'activité économique et financière de notre pays, comme génératrice de stabilité et facteur de discipline et de rigueur dans tous les secteurs.

85. En effet, dans un pays aux ressources limitées, sorti exsangue d'une domination coloniale qui avait voué les îles à un cruel abandon, et de surcroît soumis à l'un des pires fléaux naturels, la sécheresse, il est difficile de croire aux miracles et il est normal que nous fassions de l'homme le point de départ et le point de convergence de toutes nos actions et de toutes nos espérances. Les dures réalités que nous vivons au Cap-Vert nous imposent de nous mobiliser et de nous organiser avec détermination, sans précipitation inutile, pour opposer à cette situation une lutte méthodique de longue durée, avec une stratégie et une tactique appropriées se fondant essentiellement sur des principes scientifiques et dans l'utilisation rationnelle des moyens humains et matériels que nous avons réussi à mettre au service de notre pays.

86. Par des actes concrets, nous réaffirmons notre principe énoncé depuis notre indépendance, que nous sommes un Etat de droit, dans une terre de paix, de tolérance et de travail.

87. Si peu à peu, comme bien d'autres avant nous, nous réussissons à créer les conditions pour surmonter progressivement nos difficultés qui sont toujours énormes dans un pays qui doit importer la quasi-totalité de ses biens de consommation et d'équipement et soumis jusqu'à présent à une sécheresse persistante, cela est dû notamment à la participation de nos populations aux efforts de développement, aidé en cela par la solidarité internationale. Cependant, si au fil des obstacles que nous franchissons notre peuple apprend, au-delà de l'espérance, la confiance en soi, la foi en l'avenir et acquiert la certitude en sa capacité de forger une nation prospère, les aléas profondément nocifs de la conjoncture économique internationale et leurs retombées désastreuses sur la vie socio-économique des pays désavantagés comme le nôtre suscitent les vives préoccupations de notre gouvernement.

88. Les normes d'une coopération internationale, inégale à bien des égards, créent une situation insoutenable aux pays en développement et dénaturent un dialogue qui, pro-

cedant de l'idée responsable du refus de la confrontation stérile, risque néanmoins, si l'on n'y prend garde, de devenir une fin en soi et de ne plus correspondre aux exigences pressantes des pays démunis.

89. C'est dire que nos préoccupations ont leur fondement dans les lourdes difficultés quotidiennes qu'affronte notre peuple qui réalise que cette crise économique qui sévit dans le monde prend une dimension toute particulière et même dramatique pour les pays du tiers monde.

90. L'inflation généralisée, aggravée par une spéculation effrénée des cercles qui dominent les rouages de l'économie mondiale, constitue un des grands défis de notre temps que notre organisation doit relever. Il est en effet proprement intolérable qu'une grande majorité des habitants de notre planète — qui en sont en même temps les plus démunis — aient à subir de façon directe et à grande échelle les effets d'une crise à laquelle ils ne sont pas préparés et dont ils ne sauraient être responsables.

91. Les efforts méritoires de nombre de gouvernements des pays en développement, pour procurer à leur peuple un minimum de conditions de vie auxquelles ils ont droit, sont ainsi chaque fois voués à l'anéantissement.

92. Dans ces conditions, la solidarité internationale concrétisée par des programmes d'aide au développement prend l'allure d'un palliatif ne constituant qu'une maigre compensation à la situation éprouvante dans laquelle sont cantonnés les peuples de ces pays.

93. La nouvelle décennie du développement, que notre organisation prépare de façon active, court le risque de ne point atteindre ses objectifs si nous ne dépassons pas le stade des déclarations d'intention et si nous nous montrons incapables de donner suite à nos décisions.

94. En effet, au cours des nombreuses conférences internationales qui se sont déroulées durant la décennie passée, le mal du sous-développement a été clairement identifié. Il s'agit, en un mot, de créer des relations plus justes et plus humaines entre les nations et de détruire les structures de domination créées à l'époque où la majorité de l'humanité n'avait pas droit à la parole, structures qui bloquent tous les efforts de développement des peuples du tiers monde.

95. Au-delà de la vision désolante qui nous est ainsi donnée d'un monde en proie à l'inconstance et à l'incompréhension, il convient d'ajouter que la crise économique mondiale a entraîné, semble-t-il, un retour à un protectionnisme inquiétant, susceptible d'annihiler les efforts d'industrialisation du tiers monde.

96. Certaines mesures prises dans ce contexte, qui dénotent une vision peu réaliste des problèmes économiques actuels, ne sauraient être acceptables pour la communauté internationale, et ceci, soit au nom de la simple justice, soit dans l'intérêt à long terme de tous les peuples du monde et notamment des peuples des pays développés.

97. En plus de l'accès aux marchés, l'accès à la technologie et aux conquêtes de la science nous paraît une revendication juste des pays en développement. Dans ce domaine, les pays industrialisés et, en particulier, les institutions spécialisées des Nations Unies ne devraient épargner aucun effort dans la concrétisation des décisions pri-

ses au cours de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement⁸.

98. Si la condamnation par la communauté internationale des relations injustes existant entre les pays qui forment les Nations Unies ne doit pas dissimuler la responsabilité de chacun de nos Etats dans la recherche du bien-être de nos populations et l'établissement d'une justice sociale, il n'en demeure pas moins vrai qu'il est de notre devoir, en tant qu'habitants de cette planète, de rejeter avec fermeté les profits illicites et les situations de domination et d'exploitation qui sont des sources permanentes de tensions et constituent un danger sérieux à l'enracinement des idéaux humanistes de notre organisation.

99. Il devient ainsi urgent de procéder à la mise en œuvre effective du nouvel ordre économique mondial dont les orientations et les mécanismes pratiques sont ébauchés et pour l'avènement duquel seule la volonté politique des Etats Membres, qui ont la possibilité de le matérialiser, fait défaut.

100. Notre présente session traite de nombreuses questions d'importance vitale pour toute la communauté internationale et qui peuvent se ramener aux efforts de celle-ci pour consolider la paix, favoriser la détente, étoffer les objectifs de justice et créer les conditions du progrès.

101. Notre organisation demeure ainsi l'instance privilégiée dans l'élimination des maux de notre monde qui vit une de ces époques clefs où se dessinent dans la tourmente les changements essentiels à l'équilibre entre les nations et à la survie de l'humanité tout entière.

102. C'est dire la confiance accrue qui anime les relations que le Cap-Vert entretient avec l'Organisation des Nations Unies et les divers organismes qui la représentent dans notre pays. C'est dire également la volonté de notre gouvernement d'apporter sa contribution modeste à la consolidation et au prestige de notre organisation, ainsi qu'à sa capacité de mise en œuvre efficace des décisions de son assemblée générale.

103. Nous voudrions enfin exprimer l'espoir du peuple cap-verdien que les travaux de cette trente-quatrième session soient couronnés de succès et que des initiatives courageuses et pratiques soient prises afin que le développement ne demeure pas une gageure vaine ou un mythe lointain, mais devienne une réalité vécue par nos peuples et un processus irréversible fondé sur une volonté politique scellée par la solidarité de l'intérêt bien compris de toute la communauté internationale.

104. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Au nom de la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, je voudrais adresser nos sincères félicitations au peuple, au Gouvernement et au parti socialiste unifié des travailleurs de la République démocratique allemande, ainsi qu'à la délégation de la République démocratique allemande à cette session de l'Assemblée, à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation de la République démocratique allemande. La célébration de cet anniversaire et la cérémonie qui s'est déroulée à Berlin ont été la manifestation évidente des aspirations des pays épris de paix de la communauté socialiste et la démonstration flagrante des avantages du système socialiste sur le plan social.

105. La situation internationale dans laquelle se réunit et travaille la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, tout en étant en principe favorable à la cause de la paix et du progrès, est caractérisée en même temps par des difficultés considérables. Il y a sans aucun doute dans cette situation des éléments positifs qui répondent aux aspirations des peuples. Mais nous ne saurions manquer de constater aussi qu'il existe encore des éléments négatifs puissants. Le monde n'a pas encore été libéré de la propagande et de la menace de la guerre, ni de l'injustice sociale et des ambitions hégémonistes. L'image de la situation internationale est composée de la somme de la politique des Etats et si, en l'analysant, on identifie les éléments les plus importants et les plus fondamentaux, on constate que l'essence des problèmes réside dans la question de savoir si tels ou tels Etats fondent leur politique extérieure sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales ou s'ils préfèrent poursuivre d'autres objectifs qui peuvent ne pas répondre aux intérêts de la paix, mais peuvent, en fait, s'y opposer.

106. Les Etats de la communauté socialiste, comme chacun le sait, ont pour pierre de touche de leur politique étrangère la prévention d'une nouvelle guerre, la création de conditions propices à la libération nationale et au progrès social dans le monde dans une atmosphère de paix et de sécurité internationales. La politique léniniste de paix, de coopération et d'amitié entre les peuples, qui est poursuivie constamment par eux, reflète le caractère du système socialiste, sa nature véritablement démocratique. Elle est dictée par les intérêts de la grande masse des travailleurs et répond aux aspirations de tous les peuples du monde.

107. En mettant sur pied le programme de paix décidé lors du vingt-quatrième Congrès et poursuivi par le vingt-cinquième Congrès de notre parti léniniste, l'Etat soviétique, avec les autres pays de la communauté socialiste, a obtenu de grands succès en matière de politique étrangère, qui ont exercé une influence profonde et fructueuse sur toute la vie internationale contemporaine. L'Union soviétique fait un maximum d'efforts, ainsi que cela a été souligné par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade L.I. Brejnev :

“pour développer la coopération avec les forces de paix, de liberté et de progrès, pour déjouer les plans des milieux agressifs, pour défendre et renforcer la détente internationale” [*Pravda*, 3 mars 1979].

108. La politique extérieure de l'URSS et de la communauté socialiste est pénétrée du souci profond du renforcement de la confiance et de la coopération entre les Etats à systèmes sociaux différents. Les progrès de la vie politique internationale, dont l'ensemble constitue la détente internationale, sont liés à cette politique. Nous sommes profondément convaincus que les succès de la lutte de libération des peuples, la lutte contre l'injustice sociale, la réaction et tout ce qui empêche les peuples d'aller de l'avant dans la voie du progrès ne feront que renforcer la détente.

109. Le peuple de Biélorussie, comme tous les peuples de l'Etat soviétique, qui compte des millions de personnes, veut que le processus de détente prenne un caractère irréversible, afin que les peuples du monde entier puissent jouir de ses bienfaits. De concert avec tous les pays de la communauté socialiste, nous continuerons de lutter dans ce sens.

⁸ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement*, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21).

110. La signature du Traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique a été réellement un jalon historique dans le développement de la détente, un grand succès dans la lutte pour la limitation de la course aux armements, le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Pour renforcer ce succès, il est indispensable que ce traité soit ratifié sans que l'on saisisse des prétextes pour imposer les délais. Ce traité, qui prévoit la limitation de la croissance des arsenaux stratégiques des deux grandes puissances, ouvre la voie à la possibilité de mettre en œuvre des mesures plus radicales visant au désarmement réel et à une réduction du danger d'une nouvelle guerre.

111. Les changements positifs qui ont été enregistrés sur le continent européen au cours des dernières années et qui se retrouvent dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sont d'une grande importance pour la cause de la paix. Cependant, la détente politique doit se traduire par la détente militaire. C'est ce à quoi contribueraient la conclusion entre les parties à la Conférence d'Helsinki d'un traité prévoyant de ne pas prendre l'initiative du recours à l'arme nucléaire ni aux armements conventionnels, contre quelque autre pays, et une conférence, au niveau politique, sur le renforcement de la confiance entre les Etats, la réduction de la confrontation militaire et, par conséquent, la réduction des forces armées et des armements en Europe.

112. Les Etats membres de la communauté socialiste, quant à eux, font preuve d'une bonne volonté permanente. Ils sont prêts, avec les autres peuples, à construire un solide édifice de paix, à collaborer au développement de la coopération internationale de toutes les façons possibles, comme en témoigne de façon très nette et très significative l'intervention, au cours de cette session [7^e séance], d'un membre du Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le ministre des affaires étrangères de l'URSS, le camarade Andrei A. Gromyko, ainsi que les interventions des chefs de délégation de nos pays frères socialistes. C'est ce à quoi tendent les décisions de la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Moscou le 23 novembre 1978⁹, ainsi que la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie [voir A/34/275-S/13344] qui s'est déroulée à Budapest les 14 et 15 mai de cette année. Il convient également de souligner les initiatives et les propositions très constructives des pays socialistes présentées lors des pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Cela ouvre des perspectives réelles de conclusion d'un accord sur la base du strict respect du principe de la non-atteinte à la sécurité d'aucune des parties à l'accord.

113. A la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union soviétique a proposé d'étudier une question extrêmement actuelle et importante : "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales" [A/34/243]. On sait trop bien les souffrances et les douleurs que la politique d'hégémonie a apportées à l'humanité dans le passé : il y a eu les empires coloniaux, les guerres d'agression et la conquête des territoires d'autres Etats, de nombreuses tentatives de domination de certains Etats ou de certains peuples par d'autres.

Une telle politique a toujours attisé la tension internationale, déstabilisé l'équilibre international et a été la source de conflits armés. Mais elle est actuellement particulièrement porteuse de dangers aujourd'hui, si l'on prend en considération l'existence et la multiplication de moyens de destruction et d'annihilation massifs. C'est pourquoi il est indispensable de condamner résolument la politique d'hégémonie sous toutes ses formes et, s'appuyant sur le principe de l'égalité souveraine des Etats ainsi que sur les buts et principes des Nations Unies, de déclarer, au nom des peuples des Nations Unies, que jamais, en aucune circonstance ni sous aucun prétexte, un Etat ou un groupe d'Etats ne devront intervenir de façon hégémoniste dans les affaires internationales; jamais ils ne devront rechercher une position de domination, tant vis-à-vis du monde dans son ensemble que de telle ou telle de ses régions.

114. La délégation de la RSS de Biélorussie lance un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils appuient de façon active le projet de résolution de l'Union soviétique, qui figure dans le document A/34/243, sur l'inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales.

115. Nous, Soviétiques, nous réjouissons sincèrement de ce qu'il y ait dans le monde de plus en plus de peuples débarrassés du joug du colonialisme et de l'oppression qui soient en train de construire une nouvelle vie. Ils sont tous profondément intéressés par la multiplication des fruits de leur travail créateur dans un contexte de paix et de progrès. Nous nous félicitons du renforcement de l'autorité de ces Etats sur la scène internationale, de leur lutte active pour le triomphe des idéaux de paix et de liberté, contre le colonialisme, le néo-colonialisme, l'impérialisme et la réaction. Nous nous félicitons de la lutte qu'ils mènent au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ou dans le mouvement des non-alignés, enceinte suprême dont les travaux viennent récemment d'être couronnés de succès à leur sixième Conférence, tenue à La Havane; ils ont apporté une contribution de poids au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, le racisme et l'*apartheid*, et le renforcement de l'indépendance politique et économique des pays qui se sont libérés.

116. Mais à côté de tous ces faits positifs, on ne peut pas ne pas voir des éléments différents : les forces de plus en plus réactionnaires de l'impérialisme, les fabricants d'armements et les militaristes, les champions de la "guerre froide" et leurs hommes de paille ne relâchent pas leurs actes criminels contre la détente et le désarmement, contre la lutte de libération des peuples. Ils demandent que soient dépensés des milliards et des milliards à des fins militaires, pour la création de nouvelles sortes d'armements toujours plus destructeurs et barbares et leur utilisation sur le territoire d'autres Etats. Les Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, au cours des 30 années d'existence de ce bloc, ont multiplié leurs dépenses militaires par 10 et poursuivent la course aux armements. Les milieux réactionnaires font des tentatives pour freiner par la force les luttes de libération des peuples et pour s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats. Une agression a été commise contre la République socialiste du Viet Nam, les provocations se poursuivent contre les pays de l'Asie du Sud-Est et des revendications territoriales sont émises à l'endroit d'autres Etats. Les agressions d'Israël au Moyen-Orient se poursuivent, comme se poursuivent les tentatives et les manœuvres des monopoles occidentaux en

⁹ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1978, document S/12939.

vue du maintien des régimes racistes en Afrique australe. Tout cela est une source sérieuse de danger militaire.

117. Dans cette situation, il n'est pas de tâche plus importante que le regroupement de tous les efforts de toutes les forces de paix, de liberté et de progrès afin de freiner résolument les agresseurs, de contrecarrer la course aux armements, d'étendre et de renforcer la détente internationale, de conforter la détente politique grâce à la détente militaire, permettant ainsi à tous les peuples un développement indépendant dans la liberté.

118. Il est nécessaire de trouver des solutions nouvelles, y compris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, afin d'arrêter la course aux armements et surtout la course aux armes nucléaires, et de faire marche arrière. A cet égard, la proposition de l'Union soviétique sur la limitation de la production d'armes nucléaires et la réduction progressive des stocks de celles-ci jusqu'à leur liquidation totale¹⁰, revêt une très grande importance. Les pays socialistes ont récemment présenté au Comité du désarmement une proposition pour que des négociations s'engagent sur ce problème¹¹, et l'Assemblée générale des Nations Unies devrait se prononcer pour l'accélération de ces travaux.

119. La RSS de Biélorussie est favorable, sur la base du projet de l'Union soviétique¹², à la conclusion d'une convention internationale sur le non-recours aux armes nucléaires contre les Etats qui renonceraient à en produire et à en acquérir et qui n'en possèdent pas sur leur territoire; nous souhaitons également que l'on parvienne à un accord pour que ne soient pas placées des armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'en existe pas à l'heure actuelle. La proposition de la République socialiste tchécoslovaque, intitulée "Adoption d'une déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement" [A/34/141], est des plus opportunes.

120. Il convient de noter avec satisfaction certains progrès enregistrés dans les travaux du Comité du désarmement, au sein duquel l'URSS et les Etats-Unis ont présenté une proposition concertée¹³ sur les éléments fondamentaux d'un traité d'interdiction de fabrication, de stockage et d'utilisation d'armes radiologiques. Il existe les conditions nécessaires et préalables à la conclusion d'un accord entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur un traité d'interdiction totale d'essais d'armes nucléaires. Les négociations soviéto-américaines se poursuivent sur l'interdiction de l'arme chimique. Cependant, il subsiste des difficultés pour que ces négociations progressent, mais il s'agit de difficultés de caractère artificiel. Il va de soi que ce n'est pas en dressant, dans le courant de ces négociations, des obstacles artificiels, mais en parvenant à des accords mutuellement acceptables sur ces questions, que l'on apportera une contribution notable à la limitation de la course aux armements.

121. Il est particulièrement important d'élaborer le plus rapidement possible un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

122. La paix et la sécurité durables des peuples présupposent la liquidation des foyers de tension existants. Alors que nous réaffirmons notre position bien connue sur la question de Chypre et sur la nécessité du retrait de toutes les troupes étrangères du territoire de la Corée du Sud,

nous voudrions attirer l'attention sur le problème du Moyen-Orient. Dans cette région, la situation est récemment devenue de plus en plus complexe et de plus en plus dangereuse, à la suite de la conclusion, sous l'égide des Etats-Unis, d'un traité séparé entre Israël et l'Egypte. Toute tentative visant à présenter ce traité comme une sorte de "premier pas" dans la voie d'un règlement au Moyen-Orient ne doit tromper personne. Il ne s'agit pas d'un "règlement", mais d'un complot imposé en vue d'empêcher le peuple arabe de Palestine de réaliser ses droits légitimes nationaux; en même temps, le but recherché est de renforcer l'occupation par Israël d'une partie des terres arabes, encourageant ainsi l'agresseur et poussant Israël à entreprendre de nouveaux actes d'agression contre le peuple arabe. Les derniers événements qui se sont produits au Moyen-Orient confirment cette conclusion de façon indiscutable.

123. Le seul moyen d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient est de parvenir à un règlement général, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, règlement qui donnerait la possibilité aux pays arabes de récupérer tous les territoires qui leur ont été pris en 1967, au peuple arabe de Palestine celle de réaliser son droit à l'autodétermination et à créer son propre Etat indépendant et à tous les peuples et à tous les pays de la région, celle de jouir de leurs droits garantis à la sécurité et au développement.

124. La RSS de Biélorussie est solidaire de tous les peuples qui ont été soumis à l'oppression impérialiste. Nous condamnons de façon catégorique l'expansionnisme de la politique chinoise et nous confirmons notre appui total aux peuples de la République socialiste du Viet Nam, de la République démocratique populaire lao et de la République populaire du Kampuchea, dans la lutte juste qu'ils mènent pour la protection de leur liberté et pour leur indépendance. L'agression à laquelle la Chine s'est récemment livrée contre le Viet Nam, les menaces que ce pays profère de prendre à nouveau les armes pour donner au Viet Nam une "deuxième leçon", tout cela met en danger la paix et la sécurité en Asie et dans le monde entier.

125. Notre époque est celle de transformations sociales profondes dans de nombreux pays du monde. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine s'efforcent de devenir les maîtres de leur destin. Et lorsque les régimes tyranniques et pro-impérialistes s'effondrent, comme cela a été le cas récemment en Afghanistan, au Kampuchea, en Iran et au Nicaragua, ce sont tout à la fois les peuples qui ont souffert de l'oppression de la part de tels régimes et, en fin de compte, la cause de la paix et du progrès de l'humanité tout entière qui y gagnent.

126. L'Organisation des Nations Unies doit tenir compte des réalités d'aujourd'hui. Nous appuyons totalement le droit légitime du Conseil révolutionnaire populaire du Kampuchea de représenter le peuple kampuchéen à l'Organisation des Nations Unies ainsi que dans d'autres organisations internationales, ce peuple qui s'est débarrassé de la clique de barbares qui ont exterminé 3 millions de Kampuchéens, au service d'intérêts étrangers. Nous continuerons de mener une lutte active à cet égard et nous sommes convaincus qu'une solution juste sera trouvée.

127. La juste lutte que mènent les peuples d'Afrique, avec l'appui de toutes les forces progressistes du monde, pour parvenir à l'élimination complète des vestiges du colonialisme, du racisme et de l'apartheid, est entrée dans

¹⁰ Document A/S-10/AC.1/4, annexe.

¹¹ Voir document CD/4.

¹² Voir document CD/23.

¹³ Voir documents CD/31 et CD/32.

une phase dernière. L'Afrique libre se construit dans des conditions d'affrontement aigu des forces de libération nationale et de progrès et des forces de l'impérialisme et de la réaction, ces dernières s'efforçant d'empêcher le processus irréversible et même de lancer une contre-attaque. C'est ce qu'a prouvé la situation en Afrique australe, où les racistes, avec l'appui des cercles impérialistes, se livrent à des efforts désespérés pour saper la volonté des patriotes du Zimbabwe et de la Namibie de parvenir à la victoire, et pour conserver de la sorte cette région comme une réserve pour le racisme et l'oppression et pour en faire une tête de pont susceptible de menacer l'Afrique indépendante.

128. La RSS de Biélorussie a toujours été en faveur de la réalisation des droits inaliénables des peuples d'Afrique australe à l'autodétermination et à l'indépendance, du transfert de tout le pouvoir aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie et à leurs représentants véritables, le Front patriotique et la SWAPO; de même, nous souhaitons toujours l'élimination du système honteux d'*apartheid* en République sud-africaine. Nous condamnons vigoureusement les manœuvres des néo-colonialistes en Afrique australe, les actes d'agression auxquels les racistes se livrent contre les forces de libération nationale et les pays voisins indépendants; nous appuyons ceux qui exigent que les régimes racistes se voient appliquer des sanctions internationales générales, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous condamnons les intrigues menées par les forces de l'impérialisme et de la réaction, semant la discorde et suscitant les conflits parmi les peuples de l'Afrique indépendante, et gênant les peuples qui ont la volonté d'établir leurs relations en se fondant sur le respect mutuel de leur indépendance, de leur intégrité territoriale et de leurs frontières historiques.

129. La solution du problème de la réduction du danger de la guerre et de la réalisation du désarmement — le problème le plus global de notre époque — est une nécessité préalable à la solution des problèmes auxquels l'humanité doit faire face, y compris le problème du développement. Cela créera les garanties matérielles d'un avenir pacifique pour tous les peuples et permettra de consacrer les ressources libérées par la réduction des budgets militaires aux besoins du développement économique et du progrès social et culturel.

130. La lutte des pays en développement pour le renforcement de leur indépendance nationale de l'impérialisme, pour la garantie de leur indépendance économique et pour permettre la jouissance, par les peuples, des fruits réels de leur indépendance nationale revêt un caractère plus profond et sa portée s'élargit. La solution permettant à ces pays de vaincre le retard économique dont ils souffrent réside dans les changements sociaux et économiques radicaux qui libéreraient une énorme énergie créatrice chez ces peuples. Cette vérité est confirmée par le fait que de plus en plus de pays en développement choisissent une voie de développement progressive, réalisent des transformations sociales et économiques fondamentales, et obtiennent des résultats sensibles dans leur développement.

131. Une nouvelle restructuration des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique est appelée à jouer un rôle important dans le développement d'une coopération internationale équitable. Les fondements d'une telle restructuration se trouvent contenus dans les décisions importantes adoptées par l'Assemblée générale telles que la Charte des droits et devoirs économi-

ques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*].

132. Cependant, et bien que pas mal de temps se soit écoulé depuis l'adoption de ces décisions, leurs dispositions ne sont toujours pas appliquées en raison de la politique des monopoles des pays capitalistes qui persistent dans la voie du néo-colonialisme, en vue de perpétuer et de renforcer l'exploitation des pays en développement, de façon à conserver leurs privilèges dans les relations économiques internationales. La prétendue assistance de l'Occident aux pays en développement ne représente, comme auparavant, qu'un faible pourcentage des profits, intérêts et dividendes que perçoivent les monopoles capitalistes grâce à l'exploitation des pays en développement et des peuples dépendants.

133. La RSS de Biélorussie se fait invariablement l'avocat de la normalisation des relations économiques et commerciales, de la suppression de toutes les formes et manifestations d'exploitation, de discrimination et de diktat, et de l'établissement de relations sincèrement équitables et mutuellement avantageuses entre les Etats dans le strict respect du principe de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

134. Les activités menées par les Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle [CAEM] est un exemple d'une telle coopération. Depuis trois décennies de coopération, les pays membres du CAEM, grâce au dur et héroïque travail de leurs peuples et en dépit des pertes et des destructions de la seconde guerre mondiale, ont multiplié par 17 leur production industrielle et triplé approximativement le produit brut de la production agricole. Un dixième seulement de la population mondiale vit dans les pays membres du CAEM, mais elle fabrique un tiers du tonnage d'acier produit dans le monde, les deux cinquièmes des engrais chimiques, plus d'un quart de la métallurgie lourde, et construit à peu près autant d'appartements que les pays du "Marché commun" et les Etats-Unis pris ensemble. Grâce à l'aide des pays membres du CAEM, 4 000 projets environ ont été entrepris ou le sont actuellement dans les pays en développement : entreprises métallurgiques d'une capacité totale de production de 30 millions de tonnes d'acier par an, centrales électriques d'une puissance totale de 16 millions de kW; près de 1 million d'ingénieurs qualifiés, de techniciens et d'autres spécialistes ont été formés. Le commerce extérieur des pays membres du CAEM avec les pays en développement s'est multiplié par 40 de 1950 à 1977.

135. L'année 1979 est l'Année internationale de l'enfant. Elle a été largement célébrée dans notre République où, comme suite à la Grande Révolution socialiste d'Octobre et à la construction de la société développée socialiste, on a donné aux enfants ce qu'il y a de mieux et ceux-ci sont entourés de soins constants; dans notre société, chacun est confiant dans l'avenir de ses enfants.

136. Nous appuyons les activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant qui visent à épargner aux enfants du monde entier les souffrances et les peines, la discrimination raciale et l'exploitation, la misère et les guerres. Le droit de tous les enfants de tous les peuples à une enfance heureuse et paisible doit être garanti.

137. La délégation de la RSS de Biélorussie attache une grande importance au développement de la coopération internationale en encourageant le respect des droits de

l'homme. Cette coopération doit être réalisée en premier grâce à la participation de tous les Etats en vue d'appliquer les conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ceux-ci sont les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI), annexe], la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX), annexe], la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide [résolution 260 A (III), annexe], la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid [résolution 3068 (XXVIII), annexe], et d'autres encore.

138. Cette coopération doit être réalisée aussi grâce à la lutte résolue de la communauté internationale, y compris des Nations Unies, contre les violations flagrantes et massives des droits de l'homme commises aujourd'hui en Afrique australe, dans les territoires arabes occupés par Israël, au Chili et partout où les impérialistes et leurs valets foulent aux pieds les droits de l'homme fondamentaux.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

139. La coopération visant à encourager le respect des droits de l'homme ne doit pas servir de prétexte à une ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats ni à encourager l'hostilité et la haine vis-à-vis d'autres peuples. La coopération dans ce domaine ne peut pas être facilitée par des propositions visant à modifier la structure et les pouvoirs des organes créés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et s'occupant des droits de l'homme, ni par des tentatives visant à créer un organe supranational quelconque.

140. La RSS de Biélorussie est en faveur du renforcement du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans le développement de la coopération internationale dans différents domaines par le biais du strict respect de leur Charte, et nous ne pouvons pas appuyer les propositions de révision de cette Charte, quels que soient l'origine et le prétexte de ces propositions.

141. Les peuples du monde aspirent à une paix sûre et irrévocable, une paix largement ouverte à la coopération internationale au nom du progrès. Car, comme le soulignait le camarade L.I. Brejnev, "la paix, c'est la vie et le progrès; ce sont des perspectives d'heureux avenir, c'est le rire et le sourire joyeux d'un enfant, c'est le soleil généreux sur notre planète bleue" [Pravda, 17 août 1979].

142. Répondre aux espoirs des peuples, contribuer à renforcer la détente, chercher les moyens de résoudre le problème de mettre un terme à la course aux armements et de réaliser le désarmement, contribuer au règlement des problèmes internationaux urgents, développer la coopération internationale, voilà en quoi consiste, nous en sommes profondément convaincus, le devoir élevé des Nations Unies, et la présente session de l'Assemblée générale doit apporter son importante contribution à cette noble cause.

143. M. CONTEH (Sierra Leone) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation de la Sierra Leone, de vous adresser nos félicitations fraternelles les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. La Sierra Leone est en effet heureuse de vous voir diriger les débats de cette instance au cours de la présente session. Votre présence active et de longue durée à l'Orga-

nisation des Nations Unies, votre dévouement et votre contribution dynamique au sein du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du mouvement non aligné vous qualifient amplement pour les hautes fonctions auxquelles vous avez été élu. Ma délégation est donc bien assurée qu'un Africain de votre envergure et de votre expérience dirigera, sans aucun doute, les débats de cette assemblée à la satisfaction de tous les Etats représentés ici. Nous n'avons aucun doute à ce sujet et, à cette fin, je vous donne l'assurance de l'entière coopération de ma délégation. Nous trouvons également rassurant le fait que vous veniez d'un pays, la République-Unie de Tanzanie, qui, au cours des ans, a été à l'avant-garde de la lutte de libération pour la défense des droits de l'homme, en particulier en Afrique australe.

144. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la façon admirable dont il s'est acquitté de sa tâche lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous tenons à faire connaître ici la reconnaissance de notre gouvernement pour sa contribution.

145. Avant d'aller plus avant, qu'il me soit permis de rendre hommage à un camarade d'armes dans cette lutte de libération. Je veux parler du président Agostinho Neto, ancien président de la République populaire d'Angola, qui est décédé. Avec sa mort, la cause des droits de l'homme a souffert une grande perte, car c'était un vaillant combattant pour qui aucun sacrifice n'était trop grand pour la cause de la libération de l'homme. Que son âme repose en paix !

146. Fondée il y a 34 ans, l'Organisation des Nations Unies avait beaucoup d'objectifs louables, y compris la nécessité de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande et d'inculquer aux nations la pratique de la tolérance et l'idée de vivre en paix les unes avec les autres dans un esprit de bon voisinage, ainsi que d'utiliser le mécanisme international pour favoriser l'avancement économique et social de tous les peuples. Depuis lors, l'Organisation est restée une tribune indispensable pour la rationalisation et l'harmonisation de points de vue politiques, économiques et sociaux divergents dans la poursuite de ces objectifs.

147. Nous sommes réunis ici, encore une fois, pour trois mois, afin de réévaluer les progrès accomplis par l'humanité dans la poursuite de ces objectifs qui, aujourd'hui, sont aussi valables que lorsqu'ils ont été postulés pour la première fois, il y a 34 ans, car ils représentent les vérités éternelles de notre monde.

148. La Sierra Leone, comme la plupart des autres Etats Membres de cette organisation, a une foi respectueuse en son existence et dans la poursuite des objectifs que je viens de mentionner. Notre session annuelle nous donne l'occasion de réfléchir sur ces principes et objectifs et sur l'utilité continue de l'Organisation. A cet égard, nous notons que l'Organisation n'a pas toujours été aussi efficace que la plupart d'entre nous l'auraient souhaité, en faisant face à certaines questions vitales. Mais en dépit des insuffisances de notre organisation, son existence, au cours des années, a transformé les relations d'affrontement des Etats Membres en relations de coopération. C'est ainsi qu'il doit en être, car c'est la raison d'être de l'ONU : elle offre une plate-forme commune à la communauté internationale pour

trouver de façon collective une solution aux problèmes mondiaux communs.

149. L'humanité a la possibilité, aujourd'hui plus que jamais, de développer la coopération économique internationale. Mais il est ironique que les perspectives de profiter de ces possibilités soient, à l'heure actuelle, sombres et incertaines. Ces possibilités sont plus grandes parce qu'aujourd'hui l'homme a à sa disposition des ressources humaines, financières, institutionnelles, techniques et de gestion sans précédent pour transformer la face de la terre et en faire quelque chose de plus brillant, prospère et efficace. En fait, l'humanité est capable d'assurer l'application équitable et étendue des bienfaits de la science et de la technique modernes au bénéfice de l'amélioration efficace et cruciale de la qualité de la vie dans le monde entier. Cependant, nos aspirations et même nos espoirs les plus raisonnables ont été étouffés et frustrés par des hommes qui hésitent à partager ou qui craignent de partager leurs connaissances, de transmettre leurs qualifications et d'injecter des ressources financières dans les pays qui en ont le plus besoin. Cette hésitation est peut-être le résultat d'un esprit pusillanime et peu magnanime qui, de nos jours, se manifeste beaucoup trop ouvertement dans les nouvelles mesures restrictives de protectionnisme, dans l'inflation et l'instabilité monétaire, dans le resserrement du commerce international, dans la récession de la croissance nationale et dans les affres que vivent les pays tels que le mien pour financer un développement véritable en suivant la voie et dans les délais que nous nous sommes fixés.

150. Les problèmes que connaît la communauté internationale requièrent des solutions urgentes et novatrices, et non pas un débat énervant et épuisant sur des questions de procédure et de méthode. Le processus de négociations des Nations Unies abonde en exemples de ces querelles : le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, le Comité préparatoire pour la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, et même la plupart, pour ne pas dire tous les groupes de travail de la CNUCED, abondent en exemples de querelles de procédures interminables. Dans une organisation qui concilie autant d'idéologies, d'attitudes culturelles, de convictions religieuses et de différences politiques qu'il y a d'Etats Membres, il est compréhensible qu'existent des idées divergentes sur la manière optimale de mettre en œuvre nos programmes. Cependant, à notre avis, les querelles ont été prolongées jusqu'à en devenir stériles et futiles.

151. Au moment où nous nous préparons à faire face aux défis incontestables d'une nouvelle décennie, nous exprimons notre déception en constatant que les ressources dont dispose l'homme sont gaspillées au lieu d'être mises en valeur à des fins productives pour l'homme. La décennie des années 70 restera gravée dans la mémoire de tous comme une ère au cours de laquelle l'économie mondiale a été plongée dans une grave dépression, le spectre de l'effondrement économique et social étant devenu une quasi-réalité pour presque tous les Etats.

152. Au moment où se termine la décennie des années 70 nous n'avons vraiment aucune raison d'être optimistes. La décennie actuelle voit s'ajouter une nouvelle dimension à la polarité mondiale, devenue presque familière encore que peu confortable, de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest, je veux parler du dialogue Nord-Sud, processus qui n'a ob-

tenu que peu de résultats. Or, la paix de notre monde unique pourrait bien dépendre de son aboutissement fructueux.

153. La CNUCED est toujours le point central des discussions cruciales qui se déroulent sur la coopération internationale socio-économique et sur d'autres questions du développement. Mon gouvernement voudrait dire combien il a apprécié les travaux réalisés par le secrétariat de la CNUCED, organe qui continue d'être l'instrument permettant d'épouser les vues du tiers monde sur le commerce et le développement ou de les examiner sous un jour nouveau et utile. Ce n'est donc pas par hasard que le débat de la dernière session de la CNUCED, qui s'est tenu à Manille, a porté tout particulièrement sur la nécessité d'apporter des changements structurels fondamentaux dans la communauté économique internationale et de redéfinir les relations entre les différentes pièces de l'échiquier structurel des relations économiques internationales modernes.

154. Mon gouvernement estime que nous avons le devoir de poursuivre les objectifs plus larges que la communauté internationale a acceptés au cours des années 70 et qui non seulement reflètent l'interdépendance mondiale mais qui sont nécessaires à la survie et à la viabilité de l'humanité tout entière. Assurément, chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies a été atteint, d'une manière ou d'une autre, par les vents de la récession qui soufflent sur l'économie mondiale, mais le groupe d'Etats qui a été le plus vulnérable est celui des pays en développement; pour ces pays le problème n'est pas en réalité celui de la récession mais celui d'un étranglement lent et pénible, car leurs programmes de développement socio-économiques marquent le pas en raison d'un manque de ressources et pourraient même s'écrouler tout à fait.

155. Ma délégation estime donc que c'est à l'échelle mondiale qu'il faut aborder le transfert des ressources réelles sous toutes leurs formes, ce qui est un élément indispensable à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ces ressources doivent être fournies sur une base continue, prévisible et de plus en plus assurée.

156. Le rôle des institutions multilatérales de développement, qu'elles soient régionales ou mondiales, dans le processus de développement, notamment des pays en développement, revêt une importance cruciale aujourd'hui. Il est donc souhaitable que l'accès aux fonds de ces institutions corresponde à des objectifs et priorités propres à assurer une croissance globale et soutenue. En conséquence, il importe que l'on soit résolu à accroître les fonds dont disposent les institutions multilatérales de développement pour leur permettre d'entreprendre leurs activités. Dans une même mesure, il est nécessaire d'améliorer les pratiques de l'aide de ces institutions, notamment en ce qui concerne le financement des coûts locaux des programmes, qui a inévitablement réduit l'effet net de ceux-ci.

157. En outre, la plupart des pays en développement doivent faire face aujourd'hui à un déficit important de leurs balances des paiements, qui est dû le plus souvent à des facteurs externes que ces pays ne sont pas en mesure de contrôler. A cela vient s'ajouter une pénurie de capitaux à long terme pour financer les investissements et le développement. Le système monétaire international s'avère inefficace lorsqu'il s'agit de résoudre ces problèmes précisément parce qu'il n'a pas été conçu en tenant compte de ces pays. Le système en vigueur prescrit des mesures restrictives d'ajustement et ne peut donc s'appliquer aux

circonstances socio-politiques et aux problèmes de restructuration à long terme des pays en développement.

158. De plus, le lourd fardeau que cette approche entraîne pour les pays en développement freine leurs efforts de développement et, dans certains cas, les fait avorter. Il faut donc trouver un système permettant au FMI de jouer un rôle plus positif et plus efficace dans le processus d'intermédiation financière compte tenu des circonstances particulières aux pays en développement. Cela prouve une fois de plus qu'il est nécessaire de réunir une conférence mondiale au cours de laquelle les problèmes monétaires, non seulement des pays développés mais aussi des pays en développement, seraient examinés sérieusement, en vue de la création d'un nouvel ordre monétaire international pouvant répondre aux circonstances de l'heure et s'y adapter.

159. La plupart des pays ici représentés aujourd'hui ont à faire face à un problème très grave, celui de la crise de l'énergie. Les perspectives à long terme de croissance économique soutenue deviennent imprévisibles et incertaines car, du fait de l'augmentation constante des prix, nous ne sommes pas assurés de pouvoir toujours disposer d'énergie. L'économie traditionnelle n'a pas donné à l'énergie la signification qu'elle a acquise en tant que facteur de production pendant le dernier quart du XX^e siècle. L'inscription à notre ordre du jour d'une question séparée sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables [point 71] souligne l'importance cruciale que la communauté internationale attache à ce problème.

160. Pour les pays en développement, la crise de l'énergie est plus qu'une simple crise de l'énergie; c'est la crise de la survie, notamment pour les pays non producteurs de pétrole de cette fraternité d'Etats. Il est temps par conséquent que la communauté internationale accorde toute son attention au sort des pays en développement importateurs de pétrole. A cet égard, la prochaine Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables devrait examiner en particulier ce facteur qui est indispensable et qui revêt une importance primordiale pour accélérer le développement des moins développés des pays en développement et assurer, de manière plus certaine, un lubrifiant pour les engrenages industriels du monde.

161. Entre-temps, la communauté internationale devrait prendre des mesures pour améliorer sans retard la situation qui existe dans les pays en développement non producteurs de pétrole dont les économies et les sociétés font face à une stagnation et à un effondrement imminent en raison de la crise de l'énergie.

162. Il est vrai qu'un nouvel ordre économique international ne peut être mis en place du jour au lendemain; cela n'est pas ce que nous demandons. Ce que nous demandons, en revanche, c'est une réforme du système afin de permettre une plus grande participation aux bénéfices de la prospérité mondiale et leur meilleure répartition. La paix mondiale ne signifie pas seulement la fin de conflits mondiaux; il s'agit aussi de la justice dans les relations entre Etats et entre les citoyens qui les composent.

163. Compte tenu de ce qui précède, et alors que nous nous trouvons au seuil des années 80, la nécessité d'atteindre les buts et les objectifs du nouvel ordre économique international n'a jamais été aussi impérieuse. Au moment où nous préparons la stratégie internationale du développement pour les années 80, nous voulons espérer que cette organisation saura faire entrer dans cette stratégie les buts et objectifs qui s'imposent, si nous ne voulons pas laisser

passer l'occasion de résoudre nos problèmes d'une manière plus conforme aux besoins actuels et de l'avenir.

164. Même au cours du dernier quart du XX^e siècle, les Etats-nations voient le jour en tant que membres de la communauté internationale. Ce fait à lui seul reflète l'aspiration qui nous a guidés il y a 34 ans à San Francisco pour permettre aux peuples du monde de vivre dans une plus grande liberté. Cet espoir s'est concrétisé en 1960 par la résolution 1514 (XV) sur le droit à l'autodétermination des peuples, que l'on cite si souvent. Malheureusement, cet espoir ne s'est pas matérialisé de manière universelle.

165. C'est donc avec satisfaction et une certaine fierté que la Sierra Leone, en tant que membre du Comité spécial de la décolonisation, se réjouit de voir Sainte-Lucie apparaître en tant qu'Etat libre, indépendant et souverain et prendre la place qui lui revient dans ce conseil des nations. Nous la félicitons, et nous sommes certains qu'elle sera à la hauteur des principes et objectifs de cette organisation.

166. Mais l'espoir d'une plus grande liberté pour les peuples du monde doit encore se concrétiser, car il y a des régions de notre monde unique, notamment en Afrique australe, qui sont encore sous la domination coloniale et raciste, où s'incarne le dénigrement de l'homme sous sa forme la plus cruelle. L'Afrique australe, où le racisme a été érigé en politique officielle, aggravée par un enchevêtrement d'intérêts économiques et autres, représente aujourd'hui le défi suprême aux aspirations des peuples opprimés qui veulent accéder au droit à l'autodétermination et s'épanouir sans différence de couleur ou de croyance dans cette liberté plus grande préconisée à San Francisco il y a 34 ans.

167. Le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud s'opiniâtre dans son odieuse politique en dépit des efforts inlassables déployés par l'Organisation mondiale en vue de condamner ses activités inhumaines et de l'obliger à changer son comportement contraire non seulement aux principes des droits de l'homme mais à la nature même de l'homme. En Afrique du Sud, l'homme est encore asservi, il se voit refuser ses droits fondamentaux, il fait l'objet de discrimination et il est exploité en raison de la couleur de sa peau. Très souvent, nous entendons parler d'arrestations et d'emprisonnements injustifiés, de mauvais traitements et de tortures de la part de la police, les victimes ne pouvant être distinguées que par la couleur de leur peau.

168. La répression et les mauvais traitements se poursuivent sans relâche, au mépris flagrant de la volonté de cette organisation et de l'opinion mondiale. Les collaborateurs de l'*apartheid* qui condamnent cette politique publiquement mais l'encouragent sournoisement par des échanges commerciaux et autres devraient en être rendus responsables et être mis au ban de l'opinion publique, car ils sont coupables au même titre que le régime lui-même.

169. Je me permettrai d'attirer l'attention de cette assemblée sur la visite actuelle au Royaume-Uni d'une équipe de rugby sud-africaine. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, lors de la réunion qu'ils ont tenue en 1977 à Gleneagles, ont abouti à une formule sur les relations sportives avec l'Afrique du Sud, qui a été reproduite dans la Déclaration du Commonwealth concernant l'*apartheid* dans les sports et annexée au communiqué final publié à Londres en 1977. Je vais en citer un extrait :

«Les chefs de gouvernement se félicitent particulièrement de l'idée, unanimement exprimée au cours de leur réunion, selon laquelle, compte tenu de leurs

consultations et de leur accord, il était peu vraisemblable qu'il y ait des contacts sportifs à l'avenir, de quelque importance que ce fût, entre les pays du Commonwealth ou leurs ressortissants et l'Afrique du Sud, tant que ce pays poursuivra sa politique odieuse d'*apartheid*¹⁴."

170. Par conséquent, nous regrettons profondément que le Gouvernement de Sa Majesté britannique, et notamment le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'intérieur, n'ait pas vu l'inopportunité de la mesure visant à laisser entrer cette équipe au Royaume-Uni. Ce seul fait peut nous faire perdre confiance et ouvrir une brèche dans la digue destinée à contenir l'*apartheid*. En laissant de tels faits se produire, nous appuyons et encourageons les praticiens de cette politique odieuse, et ce n'est pas ce que nous voulons, ni ce que nous recherchons.

171. La question de Namibie demeure l'un des défis les plus graves lancés à l'autorité de l'Organisation. Tout d'abord par des provocations et maintenant par des subterfuges successifs, l'Afrique du Sud oppose sa volonté à celle de la communauté internationale lorsque celle-ci essaie de trouver des solutions aux problèmes de ce malheureux territoire en vue d'assurer son passage à la situation d'Etat indépendant.

172. Outre la politique méprisable appliquée en Afrique du Sud même, le régime d'*apartheid* est devenu un prédateur des pays africains voisins et, depuis quelque temps, il se livre à toute une série de raids aériens et d'attaques militaires contre l'Angola; en outre, ce régime accorde son appui au régime rhodésien dans ses attaques contre la Zambie et le Mozambique voisins, situation qui menace manifestement la paix et la sécurité internationales. En vérité, l'Afrique du Sud est aujourd'hui la brebis galeuse de la communauté internationale.

173. Par toute une série de manœuvres récentes visant à saper les aspirations de la SWAPO et exclure cette organisation de toute activité politique future en Namibie, le Gouvernement sud-africain de l'*apartheid* a mis en place une assemblée nationale de fantoches dotée de prétendus pouvoirs législatifs afin de préparer l'octroi d'un faux statut d'indépendance. Je voudrais réaffirmer le soutien continu de la Sierra Leone aux résolutions 385 (1976), 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité et sa reconnaissance de la SWAPO en tant que seul représentant authentique du peuple namibien; elle condamne toutes les tentatives faites par le régime raciste sud-africain en vue de tourner la formule des Nations Unies visant à l'autodétermination et à l'indépendance de la Namibie.

174. Le Zimbabwe, aujourd'hui, est pour la communauté internationale l'épreuve par laquelle elle montrera que les négociations pacifiques sont plus valables que la guerre en tant que moyen d'arriver à l'autodétermination et à l'indépendance. La récente Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka, a adopté une formule [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 15] qui, avec le soutien total du Gouvernement du Royaume-Uni, qui a encore la responsabilité juridique de ce territoire, présente certaines possibilités d'accommodement et de réconciliation pour les habitants de ce malheureux territoire.

175. C'est un processus avec lequel le Gouvernement de la Sierra Leone s'identifie pleinement; mais en fin de

compte, ce qui se passe actuellement à Londres doit donner naissance à un gouvernement qui soit à la fois représentatif et qui reflète les vœux de la majorité du peuple de ce territoire et le Zimbabwe doit avoir une indépendance authentique. A ce stade, tout ce que la communauté internationale peut souhaiter, c'est que la raison et la bonne volonté prévalent à Lancaster House à Londres, et nous pensons que ce n'est pas trop demander à l'heure actuelle. Nous observons tous avec attention la transition de la Rhodésie vers un Zimbabwe réellement indépendant, libre et souverain.

176. Le Moyen-Orient est encore une autre région de notre monde troublé qui aspire à la paix, qu'il s'agisse des épreuves, des tribulations et du sort désespéré du peuple du Sud du Liban ou du désir des Palestiniens d'avoir un Etat qui leur soit propre.

177. Il y a quelque 30 ans, les murs de cette organisation résonnaient de l'appel retentissant et passionné demandant la création d'un Etat pour un peuple qui, dans les annales de l'histoire de l'inhumanité de l'homme vis-à-vis de l'homme, avait été victime des manifestations les plus cruelles et les plus brutales de cette inhumanité, dont le point culminant fut sa dispersion à travers le monde dans la diaspora et les horreurs indicibles des chambres à gaz de l'holocauste nazi.

178. La conscience de la communauté internationale s'en est émue et l'humanité fondamentale qui caractérise cette communauté a compris la justice de la cause et a répondu en 1947 en créant un Etat pour le peuple de cette diaspora. Cela a abouti, en 1948, à ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'Etat d'Israël. C'est par conséquent pour nous l'un des paradoxes les plus tristes et les plus inexplicables de la condition humaine de voir que cet Etat est celui qui, aujourd'hui, sciemment ou non, est la cause d'une autre diaspora, par l'attitude passive qu'il adopte devant la création d'un Etat pour un peuple qui endure un sort qui est à peu près semblable au sien. Je dois le dire, l'Etat d'Israël doit son existence à la réponse de la communauté internationale qui a voulu redresser les torts infligés au peuple juif au cours des siècles.

179. Qu'Israël, donc, ait le courage, la détermination et, je l'en implore, l'humanité fondamentale de donner aux Palestiniens ce qui a été accordé à Israël il y a quelque 30 ans, à savoir, le droit à l'autodétermination, à un Etat qui leur soit propre, dans lequel ils pourraient façonner leurs propres destinées.

180. Qu'Israël, par conséquent, ne permette pas aux craintes psychologiques nées de l'insécurité, des cicatrices spirituelles nourries de soupçon, de l'empêcher d'atteindre cet objectif humain et fondamental.

181. Voilà, je crois, le défi que le reste de l'humanité peut jeter aux dirigeants israéliens, pour voir s'ils ont le courage, la magnanimité, l'imagination créatrice et, en fait, l'humanité de relever ce défi. Il est temps que ce défi soit relevé. Il est incontestable que nous sommes à court de temps, car si ce défi n'est pas relevé, un nouveau chapitre sombre sera inscrit dans les annales de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. Mais cette fois, l'Etat d'Israël, qui en était hier la victime, en sera demain l'auteur. Les amis d'Israël, et même ses ennemis, ne le souhaitent pas pour Israël.

182. La solution du problème ne réside pas dans des traités de paix limités, pour bien intentionnés qu'ils soient, car il ne peut y avoir de parties par procuration. Les Pales-

¹⁴ Voir Final Communiqué of the Commonwealth Heads of Government Meeting in London, 8-15 June 1977, Londres, Secrétariat du Commonwealth, 1977, p. 22.

tinien eux-mêmes doivent participer à la recherche d'une solution. Une autre condition de solution globale et durable au problème du Moyen-Orient est le retrait d'Israël des territoires arabes occupés, avec le droit de tous, y compris des Israéliens et des Palestiniens, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

183. Le maintien de la paix est la vocation des Nations Unies. C'est inévitable et il doit en être ainsi, étant donné que nous avons, en tant que Membres de l'Organisation, une collectivité d'Etats souverains ayant des intérêts disparates et opposés. Au cours des années, l'Organisation, même au milieu de la controverse, a suivi cette vocation de manière fort louable. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à ceux qui ont fait partie des forces opérationnelles sur le terrain au cours des années. Pour qu'une opération de maintien de la paix soit couronnée de succès, le soutien et la compréhension des parties elles-mêmes intéressées au différend, le soutien et la compréhension des Etats Membres eux-mêmes, et, en fait, de la communauté internationale tout entière, sont indispensables. Car le maintien de la paix, comme on l'a dit, est une addition inestimable à l'arsenal de la paix à la disposition de l'homme, surtout dans les circonstances où la base même de la communauté internationale est menacée d'effondrement imminent. Par conséquent, nous devons trouver le moyen de rendre ce processus plus systématique, plus sûr et plus immédiatement disponible lorsque les circonstances l'exigent, car il est le véritable complément du maintien de la paix; on ne peut faire la paix si l'on ne peut pas la préserver.

184. L'une des ressources dont dispose l'homme pour améliorer ses conditions de vie, c'est la technologie; et, comme l'apprenti sorcier, le génie maléfique de l'homme a donné libre cours à sa fascination presque fatale pour cette baguette magique moderne, en accumulant, au cours des années, un armement terrifiant et destructif. La gravité de cette situation a nécessité la convocation par notre organisation, l'année dernière, de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, consacrée au désarmement, afin de voir comment cette fibre maléfique et destructive de l'homme pourrait être tenue en échec. En effet, l'accumulation des armes a été considérée non seulement comme une menace pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi comme un gaspillage inconscient des ressources du monde, qui ne fait qu'appauvrir l'homme tant du point de vue spirituel que matériel, et ne contribue pas à son bien-être général.

185. Il y a eu un thème commun tout au long de cette session extraordinaire sur le désarmement, à savoir, la nécessité impérieuse de réduire l'accumulation des armements, en vue d'aboutir à un désarmement complet. C'est pourquoi ma délégation a été heureuse d'apprendre, une année après cette session extraordinaire, la conclusion du Traité résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques. C'est peut-être un progrès limité, mais c'est un progrès qui offre un espoir pour l'humanité et qui mérite le soutien de toute la communauté internationale.

186. Il est temps de comprendre que la survie du monde peut être assurée non par l'équilibre de la terreur, mais plutôt par l'édification de la confiance mutuelle — fait qui devient chaque jour de plus en plus évident, comme en témoigne l'interdépendance accrue et inévitable de notre monde.

187. Le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales est essentiel pour la coopération économique et sociale internationale. Car, en fin de compte, c'est l'individu qui est le centre de notre préoccupation et des efforts que nous déployons au niveau international, et son bien-être doit être la mesure de nos efforts et de notre préoccupation. Il convient donc que notre organisation s'intéresse à la promotion et au progrès des droits de l'homme. Par conséquent, ma délégation est heureuse de constater qu'au cours de l'année écoulée certains progrès ont été réalisés dans ce sens, aux niveaux régional et international.

188. Au niveau régional, par exemple, l'Organisation de l'unité africaine, à la seizième session ordinaire de sa conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, tenue à Monrovia du 6 au 20 juillet 1979, a créé un comité d'experts en vue d'étudier la possibilité de créer une commission africaine des droits de l'homme. De même, à la fin de la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka, du 1^{er} août au 7 août 1979, il a été décidé d'étudier la possibilité de créer une commission du Commonwealth pour les droits de l'homme. Ces développements sont de bon augure pour la cause des droits de l'homme [voir A/34/439-S/13515, annexe, par. 65]. Nous attendons avec intérêt la création de ces organes.

189. Au niveau international, on peut tirer quelque espoir de l'empressement avec lequel la communauté internationale a réagi devant la tragédie des réfugiés indochinois, à la Conférence internationale à Genève, en juillet de cette année¹⁵. La délégation de la Sierra Leone est convaincue qu'un respect strict des droits de l'homme et une adhésion rigoureuse à ceux-ci auraient permis d'éviter cette situation. Le sort des réfugiés indochinois, en raison du drame qu'il comporte, révèle sous sa forme la plus cruelle les tribulations des réfugiés. Et l'on nous a dit qu'en Afrique seulement il y a 4 millions de réfugiés. A notre avis, les réfugiés sont le produit du mépris des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'individu. Par conséquent, il incombe à tous les Etats représentés ici, en tant que membres de la communauté internationale, d'agir de telle sorte que la marée des réfugiés prenne fin et que les individus puissent vivre dans la sécurité au sein de leurs communautés respectives. Les réfugiés, pour quelque cause que ce soit, sont une condamnation de la communauté internationale.

190. Je ne saurais terminer sans parler de l'activité et du dévouement de notre Secrétaire général et de ses collaborateurs, en conservant en nous l'espoir collectif de l'humanité que l'homme peut avoir — et mérite vraiment — un avenir meilleur. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a, au cours des ans, avec dévouement et assiduité, essayé de nous réunir dans cette recherche collective d'un avenir meilleur. Ils méritent notre gratitude et ne devraient pas, à notre avis, être portés en apothéose dans une tour de verre miroitante de 40 étages; l'Organisation des Nations Unies elle-même n'est pas un lieu aussi dangereux que certains sceptiques voudraient nous le faire accroire.

191. Enfin, au moment où nous abordons la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, nous nous voyons encore obligés de lutter contre certains des problèmes économiques, sociaux et politiques les plus sérieux de notre temps, problèmes qui sont eux-mêmes un reflet de la

¹⁵ Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

communauté internationale dans laquelle nous devons vivre. Il fut un temps où les Etats-nations semblaient capables d'assurer leur survie, même dans l'isolement. Aujourd'hui, nous vivons dans une ère d'interdépendance. En fait, tel est le but de nos sessions annuelles, lorsque, du haut de cette tribune, en tant que représentants de nos Etats, nous venons ici exprimer tout haut notre recherche collective de solutions à ces problèmes.

192. Alors que nous arrivons à la fin d'une autre décennie et que nous sommes sur le point d'en entamer une nouvelle, nous croyons que nous avons suffisamment de données pour résoudre ces problèmes. Ce qu'il faut maintenant, c'est que la communauté internationale mobilise la volonté politique nécessaire pour traduire ces données en programmes d'action. C'est le défi des années 80, et nous croyons que ce n'est qu'en répondant de manière positive à ce défi que l'homme pourra survivre au cours du siècle suivant dans sa recherche éternelle de liberté et de bien-être. Nous nous devons de le faire pour nous-mêmes et pour la postérité.

193. M. THORN (Luxembourg) : Monsieur le Président, c'est pour moi un devoir bien agréable que de vous présenter mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre accession à ces hautes fonctions nous réjouit, car nous saluons en vous l'éminent représentant d'un pays africain ami, et dont l'expérience des Nations Unies laisse bien augurer des résultats de cette session de notre assemblée.

194. Nous voudrions également adresser nos sincères remerciements à votre prédécesseur, le Président sortant, M. Liévano, pour la façon dont il a dirigé les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

195. Permettez-moi aussi de m'adresser à notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim. Depuis plus d'une décennie une collaboration constructive et amicale nous aura unis dans différentes enceintes. Mon admiration pour ses grands talents de diplomate habile et dévoué aux nobles causes de l'humanité ne date donc pas d'aujourd'hui seulement. Est-il besoin dès lors que je lui renouvelle l'entière confiance du Gouvernement luxembourgeois et l'appui total de mon pays dans les efforts continus et inlassables qu'il consacre à la poursuite des idéaux de notre organisation.

196. Qu'il me soit enfin permis de féliciter notre cent cinquante-deuxième Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'Etat de Sainte-Lucie, qui désormais remplit toutes les conditions requises par notre Charte et qui vient ainsi confirmer la vocation à l'universalité de l'ONU. Tout en adressant à ce jeune pays et à ses dirigeants mes plus sincères félicitations, je les assure de notre franche collaboration en vue d'atteindre les objectifs et les idéaux de notre communauté mondiale.

197. De cette même tribune, il y a un an¹⁶, j'avais cru pouvoir faire état d'un certain optimisme lors du bref examen de la situation mondiale. Ce sentiment d'espoir puisait son origine dans la constatation que nos peuples venaient enfin de découvrir les mérites et les bienfaits du dialogue, qu'ils avaient enfin semblé répudier la voie des confrontations stériles.

198. Or, aujourd'hui, malgré la continuation du dialogue dans bien des domaines, force nous est de constater cepen-

dant que la scène internationale, dont nous sommes les uns et les autres à la fois acteurs et spectateurs, reste caractérisée par des tensions, et ce, qu'il s'agisse du domaine de la politique, ou du domaine militaire, voire du domaine économique.

199. Certes, je ne voudrais pas verser maintenant dans un pessimisme qui me sied mal et qui, d'ailleurs, ne servirait la cause de personne. Que l'Assemblée souffre cependant que je me prononce brièvement sur certains des problèmes qui paraissent constituer pour nous tous des menaces potentielles et qui, par conséquent, méritent l'attention vigilante de notre assemblée dans les mois à venir, si elle veut justifier son existence.

200. L'angoisse que nous ressentons face aux tensions anciennes et aux tensions nouvelles provient surtout de la constatation d'une certaine stagnation, de l'absence de résultats concrets, voire surtout du refus de compromis dans les négociations principales.

201. Je voudrais d'abord aborder les douloureux problèmes de l'Afrique australe, cette région depuis trop longtemps éprouvée par l'injustice et les souffrances humaines, et dont a parlé l'orateur qui m'a précédé avec tant d'éloquence, ces problèmes qui sont dus autant à l'existence d'une philosophie contre nature qu'à des conflits armés qui ne cessent de faire de nouvelles victimes chaque jour.

202. L'acceptation par tous de la décision du Conseil de sécurité devant amener la Namibie à l'indépendance nous avait cependant remplis d'un immense espoir. Or, aujourd'hui, force nous est de reconnaître que cet espoir n'a pas connu la conclusion à laquelle nous étions en droit de nous attendre. Certes, des progrès ont été accomplis grâce à des efforts continus, surtout de la part des cinq pays occidentaux, qui ont été à l'origine de cette initiative prometteuse. L'appui des Etats africains de première ligne, dont le vôtre, Monsieur le Président, aura été un élément précieux de compromis, sans oublier également les efforts inlassables de notre Secrétaire général et de ses collaborateurs. Aussi voudrais-je, de cette tribune, leur exprimer ma profonde admiration pour le véritable travail de Sisyphe qu'ils n'ont cessé d'accomplir pendant toute l'année écoulée. D'autres n'auraient certainement pas eu le courage de surmonter tant d'échecs, de surmonter tant de déceptions. C'est surtout grâce à leur ténacité qu'il nous reste un espoir de voir une solution équitable, pour une Namibie indépendante, intervenir bientôt.

203. M'adressant maintenant à une autre région de cette partie de l'Afrique tellement tourmentée par les conflits, le Zimbabwe-Rhodésie, je voudrais en tout premier lieu rendre un sincère hommage à l'initiative historique prise par Mme Margaret Thatcher, premier ministre du Royaume-Uni et à son ministre des affaires étrangères, mon collègue, lord Peter Carrington.

204. La Conférence de Londres entre en ce moment dans sa cinquième semaine de négociations. Elle aura vu toutes les parties antagonistes réunies autour d'une même table. C'est un point positif. Nous espérons avec ferveur que le délai de réflexion que tous s'étaient accordé durant ces jours les aura rapprochés les uns des autres et donc aussi, je l'espère, du but commun qui consiste à donner à cette terre d'Afrique l'indépendance et la paix. Que tous ceux qui, aujourd'hui, négocient soient conscients de leurs responsabilités à l'égard de leurs concitoyens qui certainement n'ont pas d'autres aspirations que de vivre enfin une

¹⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 9^e séance, par. 2 à 36.

vie de paix et une vie de paix dépourvue de misère, de souffrances et surtout d'injustices.

205. Quant à l'Afrique du Sud, je regrette profondément de devoir constater que les responsables de ce pays n'ont rien fait pour changer la politique contre nature qui est celle de l'*apartheid*. Il y a apparemment un débat d'idées au sujet de ce système, ainsi que de timides remises en cause portant sur des détails; on est cependant très loin de la réforme fondamentale qui seule pourrait faire de l'Afrique du Sud un pays respectueux des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Combien de temps, combien de temps encore, faudra-t-il aux dirigeants de ce pays pour enfin se rendre compte que la politique d'*apartheid* est non seulement profondément irréaliste mais encore contre les droits élémentaires de la personne humaine. Encore une fois, j'invite donc la communauté mondiale à accorder tout son appui à ceux qui, par des moyens pacifiques, essaient de changer ce triste état de choses.

206. En automne dernier, nous avons conçu l'espoir que les accords issus des négociations de Camp David allaient constituer la percée qui permettrait à toute la région du Moyen-Orient de retrouver la paix. Le processus engagé semble effectivement se dérouler d'une manière tant soit peu satisfaisante pour autant qu'il s'agisse des rapports directs entre Israël et l'Égypte.

207. Aussi, les progrès accomplis dans la normalisation de la situation entre ces deux pays ne peuvent que rencontrer notre appui, comme d'ailleurs chaque pas, aussi petit soit-il, qui nous rapproche de la paix. L'Égypte et Israël ont ainsi prouvé, s'il en était besoin encore, que la détermination politique d'hommes d'Etat responsables est capable de surmonter tous les obstacles par la négociation.

208. En revanche, il me faut reconnaître que de trop nombreux aspects, de trop nombreuses questions mettant en cause d'autres parties restent encore sans solution. Or tant qu'un seul problème grave subsistera dans la région du Proche-Orient, cette région continuera à être un foyer de tensions.

209. Le point de vue commun des neuf pays membres de notre communauté européenne a été exposé il y a quelques jours à cette tribune par notre président en exercice, mon excellent collègue, le Ministre irlandais des affaires étrangères, M. Michael O'Kennedy [8^e séance, par. 1 à 53] et je pourrais donc me dispenser d'y revenir en détail. J'aimerais cependant insister sur ce qui me paraît être une nécessité absolue, à savoir celle de négocier avec toutes les parties concernées, et ceci sans exception aucune. Que de telles négociations se déroulent maintenant dès la première phase, soit globalement, soit de façon séparée, n'est en somme qu'une question de procédure.

210. Des discussions séparées, qu'elles soient successives ou concomitantes, permettront de sérier les difficultés et de mieux aboutir; autant il y a de facettes, autant il doit y avoir de possibilités. Mais ce qui est fondamental, c'est qu'aucun interlocuteur valable ne soit exclu, et ne soit exclu *a priori*. Cela, comme vous l'imaginez, vise en particulier les Palestiniens, qui ont le droit le plus légitime de participer au processus devant aboutir à la paix et de désigner pour cela les représentants auxquels ils font, eux, confiance. S'ils se reconnaissent dans l'OLP pour assurer cette représentation, il ne me semble pas réaliste de vouloir ignorer ce choix. Le choix du porte-parole relève du droit exclusif de la partie concernée et non point de celui de l'interlocuteur.

211. Au même titre, il est aussi inadmissible de continuer, de la part de certains, à prôner ce qui paraît toujours être la destruction de l'Etat d'Israël. Celui-ci a le droit d'exister en paix, sans être en permanence en butte à l'hostilité de qui que ce soit de ses voisins. Vouloir ignorer des réalités historiques et surtout des réalités historiques sanctionnées d'ailleurs — et cela à différentes reprises — par les résolutions de notre organisation, m'apparaît non seulement comme une attitude irréaliste, mais comme constituant un défi dangereux pour la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

212. Des exclusives donc, des préalables donc, n'ont fait que retarder pour autant le départ des négociations. J'espère vivement que cette assemblée mettra à profit tout le temps réservé à l'examen du conflit du Proche-Orient pour rapprocher celui-ci d'une solution, et ce par des débats constructifs, des débats que j'espère apaisants.

213. Des tensions militaires, issues d'ailleurs d'infractions analogues à la Charte de l'ONU, existent depuis quelques mois en Asie du Sud-Est. Notre organisation n'a pas été capable de réagir contre ces agressions caractérisées qui, outre les innombrables pertes en vies humaines et en biens économiques, ont réussi à gonfler démesurément cette cohorte de misérables qu'on appelle bien injustement et pudiquement des "réfugiés". Car, je le demande, où donc est leur refuge? Où est-ce qu'ils trouveront le respect de leurs droits fondamentaux? Qui sera prêt à leur accorder ce toit d'asile, qui ne sera jamais, même pour les plus fortunés de ces misérables, qu'un pis-aller? Rien ne pourra jamais remplacer leur foyer, et surtout leur terre natale, qui a été celle de leurs ancêtres.

214. Ce ne sont pas, au vrai sens du mot, des réfugiés; ce sont plutôt des fuyards éperdus soumis à un chantage ignoble. A quoi servent dans ce monde fini des frontières fixes, fussent-elles garanties par l'ONU, si demain nous devons assister à la multiplication d'exodes ayant leur origine dans des incompatibilités ethniques ou religieuses, voire raciales? Va-t-on ériger en nouvelle philosophie le droit de certains dirigeants de demander le déplacement, à leur gré, de millions d'êtres humains pour de telles raisons qui sont autant de négations mêmes de notre Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme? Je souhaite que chacun d'entre nous réfléchisse aux suites de pareilles éventualités.

215. Le Luxembourg, quant à lui, est content d'avoir pu donner, par sa participation à la Réunion de Genève, une suite favorable à cette admirable initiative humanitaire prise par notre Secrétaire général. Je lui donne d'ailleurs l'assurance que nous continuerons à faire tout, dans la mesure des moyens d'un petit pays, pour l'aider à alléger quelque peu le sort de ces êtres humains, dans un souci de pure fraternité.

216. A voir tant de malheurs, tant de misères, on croit parfois rêver en lisant les énormes sommes dépensées pour l'armement par les différents pays de ce globe. Malgré un large consensus à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, qui nous a remplis d'espoir et d'optimisme, malgré aussi le Traité issu de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques, qui entrera en vigueur, espérons-le, à brève échéance entre les deux super-puissances, les sommes consacrées à l'armement mondial ne cessent de croître.

217. Il y a quelques années à peine, on parlait de quelque 200 milliards de dollars; aujourd'hui, on avance des chif

frès dépassant les 400 milliards. Quand réussira-t-on à arrêter cette folie collective, cette course effrénée ? Il y a quelques jours, à cette tribune même [7^e séance], Sa Sainteté le pape Jean Paul II, s'adressant à cette assemblée, préoccupé par l'accumulation démesurée des moyens de destruction, a exhorté le monde à abandonner la course aux armements si nous voulons garder quelque crédibilité vis-à-vis des générations futures.

218. En abordant les problèmes de l'économie mondiale, et après avoir donc été contraint de broser un tableau très peu encourageant de certaines questions politiques, j'aurais voulu pouvoir verser à ce sujet dans un optimisme un peu prudent. Malheureusement, la dure réalité ne m'y autorise point.

219. Je concède bien volontiers que la mauvaise situation de l'économie mondiale ne date pas de cette année. Si certains ont pu croire un moment à une relance modeste, une croissance plus lente qu'escomptée, cependant, une inflation encore trop forte, un chômage de plus en plus lourd à porter et une situation monétaire des plus confuses ont dû cette année ruiner nos espoirs, du moins nos espoirs en une amélioration lente, mais pas trop éloignée.

220. A qui la faute ? Où sont les responsables, se demande-t-on ? Bien naturellement, c'est la question que tous nous nous posons. Du coup, chacun essaie de montrer l'autre du doigt. Je crois, pour ma part, qu'il est vain de chercher un bouc émissaire. Tout d'abord, nous n'arriverons pas à nous mettre d'accord et, de plus, cela n'apportera point de solution à nos problèmes actuels. Pareille attitude constituerait pour le surplus la négation de l'interdépendance de nos peuples, qu'ils appartiennent aux pays en développement ou aux pays industrialisés. Souffrez qu'à l'occasion je passe outre aux subdivisions ainsi qu'aux qualifications idéologiques.

221. N'avons-nous pas plutôt affaire à une mauvaise appréciation de la situation globale de nos pays, à des relations par trop fragmentaires et trop peu suivies entre pays producteurs, d'une part, et pays consommateurs, de l'autre ? Remédions donc à ces déficiences et reconnaissons tous enfin que nous sommes tributaires les uns des autres.

222. Mon gouvernement croit fermement à l'interdépendance entre tous les pays et surtout entre toutes les économies. Voilà pourquoi il s'est résolument lancé dans la conclusion d'accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux dans le cadre des Communautés européennes, desquels mon collègue et ami irlandais a entretenu l'Assemblée.

223. De même qu'en politique, la bonne volonté à elle seule ne suffit cependant pas non plus dans le domaine économique. Je ne voudrais prendre comme exemple que le renouvellement de la Convention de Lomé¹⁷, qui consacre la coopération entre notre communauté et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Depuis le début de cette union, mon pays, conscient de ses limites sur le plan bilatéral, a été un des plus ardents défenseurs de cette coopération que, au début, on appelait encore association. Nous avons cru y voir à juste titre une œuvre originale permettant la négociation entre Etats souverains, et ce sur un pied d'égalité.

224. Hélas, et je me répète, si les neuf Etats membres de la Communauté européenne, dans les concessions qu'ils ont pu faire, ne furent pas toujours à la hauteur de toutes

les espérances des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, cela est dû à la dure réalité. Qu'on me croie cependant si je dis que les sacrifices consentis par les Neuf ont été substantiels et qu'ils ont probablement même dépassé pour certains les limites du possible.

225. Il est vrai que ni le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ni le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, ni même la cinquième session de la CNUCED n'ont été en mesure jusqu'à ce jour de produire des résultats satisfaisants à la fois pour les uns et pour les autres. Je suis convaincu, quant à moi, cependant que, au fur et à mesure que l'idée de l'interdépendance fera des progrès inéluctables, il deviendra possible de nous rapprocher d'un vrai dialogue constructif entre nos pays, qui conduira à l'harmonisation des intérêts de tous. Encore faudra-t-il pour cela que les uns et les autres fassent preuve de réalisme et se limitent à des propositions sérieuses pouvant aboutir.

226. Travaillons donc tous ensemble à la réalisation de ce but noble parmi tous, à savoir garantir à chacun de nos peuples, ainsi qu'à leurs concitoyens, une existence dans la dignité, la liberté et la paix, grâce à une distribution équitable des richesses mondiales. J'exprime d'ores et déjà mon espoir de voir la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement réussir en 1980 des progrès décisifs pour le bien de tous.

227. Un point de satisfaction pour nous tous me semble résider dans les progrès notables que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a réalisés au cours de l'année passée.

228. Sous l'impulsion dynamique de mon ami le président Hamilton Shirley Amerasinghe, cette conférence est arrivée au point où l'espoir est permis de voir les négociations arriver à conclusions d'ici à un an à peu près. Si ce grand dessein se réalise, je crois pouvoir dire que l'œuvre accomplie sera unique, en quelque sorte, dans nos annales. De même, les responsabilités que nous assumerons aujourd'hui ou demain seront lourdes. Il ne s'agit certainement pas de signer une convention d'une telle portée si nous ne sommes pas prêts, et prêts tous, à l'appliquer. Elle doit donc être acceptable et réalisable. Les droits de l'homme ne se limitent pas à la liberté politique et civique.

229. Sa Sainteté le pape Jean Paul II a souligné que les droits de l'homme sont indivisibles. Je souscris quant à moi entièrement à ce postulat. En tant que petit pays, la liberté, l'indépendance et les droits de l'homme, qu'ils soient maintenant politiques ou économiques, nous sont particulièrement chers. Si parfois notre insistance à ce sujet peut paraître à certains ici présents exagérée, qu'ils soient assurés que nous n'essayons pas d'exporter nos conceptions vers d'autres pays qui ont d'autres systèmes, mais que tout simplement nous souffrons avec tous ceux qui voient leurs droits indivisibles méprisés. Et si telle est notre attitude, qu'on me croie, elle est sincère, honnête et n'est point conditionnée par des arrières-pensées politiques quelconques.

230. Passer en revue devant cette haute assemblée la situation mondiale, vue de la perspective d'un Etat Membre aussi modeste que le Luxembourg, n'est pas toujours chose aisée, qu'on le croie. Ce ne fut certes pas réjouissant que de broser devant l'Assemblée, à la onzième occasion, ce

¹⁷ Convention ACP-CEE de Lomé, signée le 28 février 1975 à Lomé. Pour le texte, voir le document A/AC.176/7.

tableau relativement sombre, comme je viens de le faire. Parce que nous avons fondé, cependant, toute notre foi en l'Organisation des Nations Unies et dans le bon sens des peuples ici représentés, nous croyons qu'il vaut mieux présenter les problèmes sans fard, pour qu'ensemble nous trouvions des issues équitables, au lieu de nous résigner à les voir s'envenimer et s'aggraver chaque jour en peu plus.

231. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au fur et à mesure que notre session avance, le temps des délégations est de plus en plus sollicité, je le sais. Cependant, l'Assemblée générale, en ses séances plénières, est l'organe parlementaire suprême; c'est pourquoi je demanderai aux délégations une fois de plus de bien vouloir accorder à ses séances la priorité qu'elles méritent.

232. Nous avons malheureusement enregistré un retard dans le début de nos séances, parce que le quorum n'était pas atteint. Cela porte préjudice à tous les orateurs, particulièrement à ceux qui doivent prendre la parole plus tard que prévu. Une fois de plus, je souhaite lancer un appel à toutes les délégations pour qu'elles s'efforcent de venir à l'heure prévue pour l'ouverture de la séance.

*Hommage à la mémoire
de Shri Jayaprakash Narayan, de l'Inde*

233. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant que la séance soit levée, je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer à la délégation de l'Inde, et par son intermédiaire au Gouvernement et au peuple indiens, nos condoléances les plus sincères à la suite du décès, hier, de l'un des dirigeants indiens les plus admirés, Shri Jayaprakash Narayan. JP, comme l'appelaient affectueusement les siens, était une personnalité éminente de la vie nationale de l'Inde. Il s'engagea activement, et parmi les tout premiers, dans le mouvement pour l'indépendance de l'Inde, sous la direction du grand dirigeant indien, le Mahatma Gandhi, consacrant toute sa vie à servir la cause de son peuple et plus particulièrement des pauvres et des moins privilégiés. Il a mené une croisade morale puissante contre l'injustice sous toutes ses formes. Il a poursuivi cet objectif de manière inexorable pendant sa carrière politique et bien après qu'il se fut retiré de la politique de parti. L'Inde, avec sa mort, a perdu l'un de ses dirigeants les plus respectés et vénérés. Sa dimension remarquable, en tant que dirigeant d'une grande force morale, fait que nous sommes tous appauvris par son décès.

La séance est levée à 13 h 20.